

# RAPPORT ANNUEL 2016

---

LA LDH EN ACTION

# RASSEMBLER POUR LES LIBERTÉS

Ligue  
des **droits de**  
**l'Homme**

FONDÉE EN 1898





# ÉDITO

Même s'il est difficile de hiérarchiser les événements qui ont marqué l'année 2016, la répétition d'attentats meurtriers a lourdement pesé sur une opinion publique déjà traumatisée par ceux de 2015. La permanence, dans le débat public, de ce qu'on a improprement appelé la « crise » des migrants a aussi fortement marqué cette période. Le démantèlement de la « jungle » de Calais a permis aux forces d'extrême droite et de droite extrême de se lancer dans de nouvelles croisades anti-immigration, n'hésitant pas à entretenir tous les amalgames possibles entre migrants, terroristes, islamistes, djihadistes... Heureusement, face à ces déferlements de haine, la société civile a souvent résisté, avec de beaux gestes de solidarité, trop souvent traités comme des délits.

Sur le plan social, l'actuel gouvernement n'a pas inversé la courbe du chômage. Pas plus qu'il n'est parvenu à diminuer la précarité et à réduire les inégalités qui ruinent notre modèle social. En se lançant dans une nouvelle réforme du marché du travail, il a provoqué un long conflit social, émaillé de violences policières que nous avons dénoncées, et mis le dialogue social à la peine.

Tout au long de l'année 2016, la LDH a été présente sur de nombreux terrains, avec la volonté de défendre pied à pied les libertés bafouées, les droits mis à mal. Elle a su garder une activité foisonnante, en cherchant à construire des ripostes unitaires et en ayant toujours le souci de rassembler autour de valeurs universalistes. Comment pourrait-il en être autrement pour une association qui, dès sa création, a inscrit dans son ADN la défense de l'universalité, de l'indivisibilité et de l'effectivité des droits ?

L'ambition est immense, le risque d'éparpillement est grand et il s'accompagne parfois du sentiment de manquer de bras.

Elle a aussi été très active sur le plan juridique, en intervenant de manière répétée auprès de différents tribunaux administratifs, du Conseil d'Etat ou du Conseil constitutionnel. Rien que sur les questions relatives à l'état d'urgence, nous avons entrepris dix recours. Quant à l'invraisemblable affaire du « burkini », elle a aussi été l'occasion de développer une forte activité juridique puisque nous avons, avec succès, porté l'affaire devant le Conseil d'Etat. Le rapport annuel du service juridique témoigne de cette activité.

Parce que sa vocation n'a jamais été d'avoir raison toute seule, la LDH a aussi essayé de rassembler autour de ses propositions et de convaincre au-delà du cercle de ceux qui nous sont déjà acquis. Ce travail, elle l'a mené avec obstination, opiniâtreté, tant à l'échelon national que local. Que les sections en soient remerciées. Enfin, parce que la pensée est aujourd'hui confrontée à un effritement des repères et à des bouleversements inédits, elle a contribué à nourrir le débat intellectuel en proposant, avec l'ouvrage *Le monde qui vient. Entre périls et promesses. 2000-2015, un état des droits*, une analyse des mutations profondes qui impactent les droits de l'Homme en France et dans le monde.

Cette richesse de notre activité a mis la LDH en première ligne, l'a exposée aux critiques de tous ceux qui pensent que la défense des droits de l'Homme souffre des exceptions ou que la solidarité n'est plus de mise.

L'interminable séquence de l'élection présidentielle vient de se terminer. Elle s'est soldée par une défaite personnelle de Marine Le Pen mais par aussi l'évidente progression des idées de l'extrême droite dans la société française. Quant au vainqueur, il n'a eu de cesse de rappeler sa volonté de toujours plus assouplir, fluidifier,



flexibiliser... et de livrer ainsi les salariés à des rapports de force ô combien aléatoires. Dans un paysage politique qui a tout d'un champ de ruines, s'ouvre maintenant une autre séquence, tout aussi déterminante pour l'avenir de notre pays : celle des élections législatives.

Dans un tel contexte, nous allons avoir besoin d'une LDH créatrice, mobilisée pour la défense de l'ensemble des droits. Il lui faudra aussi être ouverte à la parole de toutes les générations, de toutes les catégories sociales. Il nous reste beaucoup de chemin à parcourir avant d'y parvenir. Ce redéploiement passe par une augmentation du nombre de nos adhérents mais aussi par une profonde réflexion sur notre façon de nous adresser à l'opinion publique, sur les outils que nous voulons développer et sur les stratégies que nous voulons mettre en œuvre.

Gageons que, dans ces conditions et forte de son expérience, la LDH restera fidèle à la mission qu'elle s'est toujours donnée : la défense indéfectible des droits et libertés pour toutes et pour tous. Il appartient à chacun-e d'entre nous d'y contribuer.

Françoise Dumont  
Présidente de la LDH



# SOMMAIRE

ÉDITO ..... p.03

## L'ORGANISATION DE LA LDH EN 2016

- L'ORGANIGRAMME DE LA LDH ..... p.09
- LA LDH EN RÉGION ..... p.10
- LE COMITÉ CENTRAL (CC) ..... p.11
- LE BUREAU NATIONAL (BN) ..... p.12
- L'ÉQUIPE SALARIÉE ..... p.13
- LES GROUPES DE TRAVAIL ..... p.14

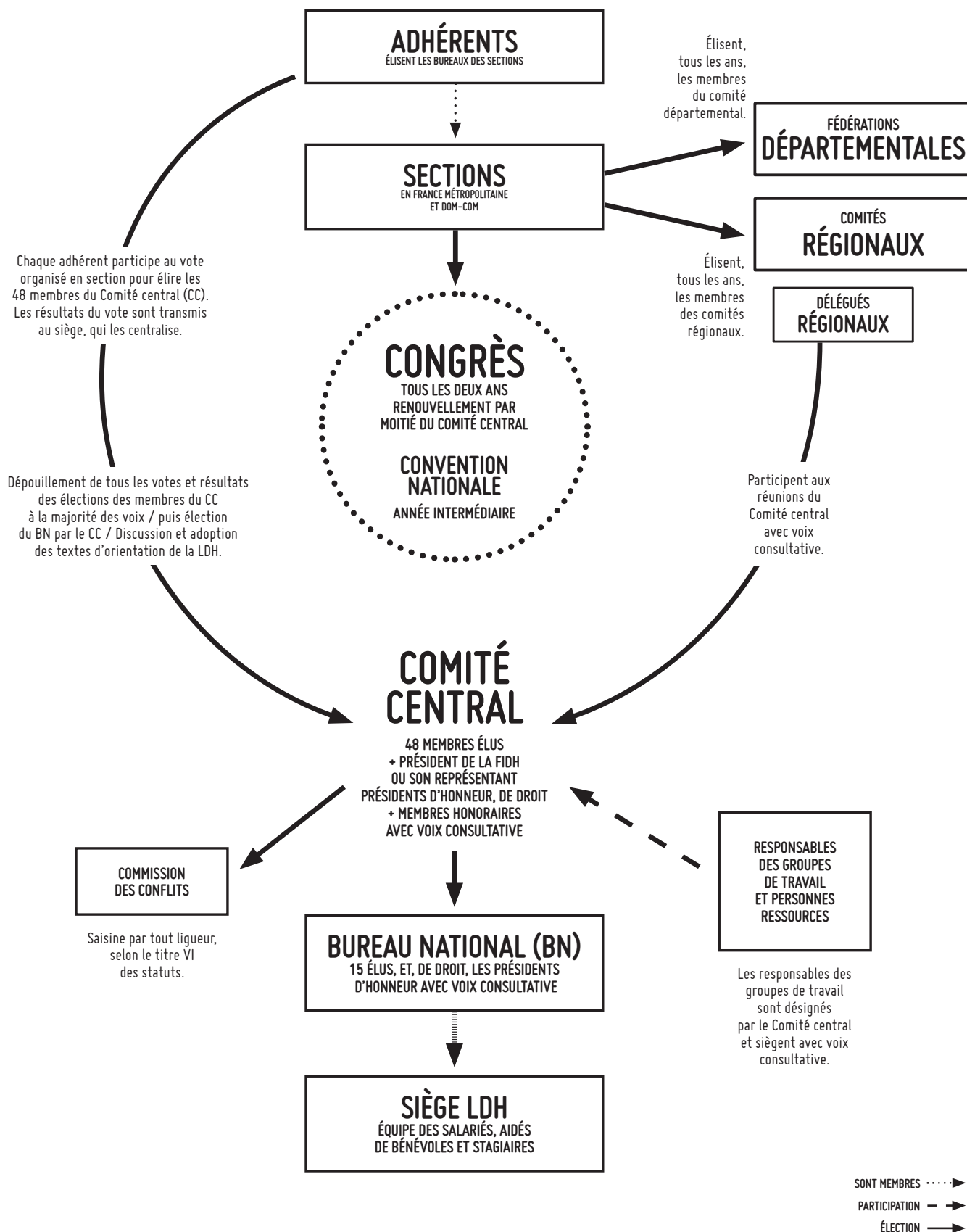
## LES CHAMPS D'ACTION DE LA LDH EN 2016

- PROMOTION DE LA CITOYENNETÉ ..... p.17
- CONTEXTE POLITIQUE ET PRINCIPALES INITIATIVES :  
LA LDH EN ACTION ..... p.19
- LIBERTÉ / DÉMOCRATIE / JUSTICE ..... p.20
- RACISME ET ANTISÉMITISME ..... p.26
- DISCRIMINATIONS ..... p.28
- DROITS DES FEMMES ..... p.29
- DROITS DES ÉTRANGERS ..... p.31
- DROITS DE L'HOMME EN OUTRE-MER, EN EUROPE  
ET DANS LE RESTE DU MONDE ..... p.34
- DROITS ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX ..... p.39
- AGIR CONTRE LES ÉCARTS DE SALAIRES FEMMES/HOMMES :  
PRENDRE EN COMPTE LE CAS DES AIDANTES INFORMELLES ..... p.41
- OBSERVATOIRE DE LA LIBERTÉ DE CRÉATION ..... p.42
- LE SOUTIEN JURIDIQUE PERSONNALISÉ ..... p.43
- EN SAVOIR PLUS SUR L'ACTION DE LA LDH ..... p.46

# L'ORGANISATION DE LA LDH EN 2016

LES INSTANCES, LEURS RESPONSABILITÉS ET INTERACTIONS, SONT ICI PRÉSENTÉES. LA LDH S'EFFORCE DE FAIRE VIVRE, DANS SON FONCTIONNEMENT INTERNE, LES PRINCIPES DE DÉBAT ET DE DÉMOCRATIE QU'ELLE DÉFEND DANS LA SOCIÉTÉ TOUT ENTIÈRE.

# 1. L'ORGANIGRAMME DE LA LDH



SONT MEMBRES .....>

PARTICIPATION - ->

ÉLECTION —>

## 2. LA LDH EN RÉGION



### CHIFFRES CLÉS

- 9 291 ADHÉRENT-E-S\*
- 298 SECTIONS
- 52 FÉDÉRATIONS DÉPARTEMENTALES
- 22 COMITÉS RÉGIONAUX
- 22 GROUPES DE TRAVAIL THÉMATIQUES
- 17 SALARIÉ-E-S

298 sections représentent la LDH sur tout le territoire et permettent aux adhérents de concrétiser leur engagement. Elles déploient actions et interventions en les adaptant aux réalités locales. Au niveau départemental, elles peuvent se réunir au sein d'une fédération.

La LDH compte ainsi 52 fédérations à ce jour, qui apportent un soutien significatif à l'action des sections et sont responsables des contacts avec les autres associations et les pouvoirs publics déconcentrés et décentralisés du même niveau. Au niveau régional, sous la responsabilité d'un-e délégué-e régional-e, élu-e par les délégué-e-s des sections de la région, le comité régional a pour mission de favoriser le développement et l'implantation de la LDH, et de la représenter auprès des institutions régionales. Il est présent dans chaque région, chaque département d'outre-mer (Drom) ou collectivité d'outre-mer (Com). Il apporte également un appui aux sections, en relation avec le siège et les instances nationales.

\* chiffres au 31 décembre 2016

# 3. LE COMITÉ CENTRAL (CC)

Chargé de l'administration de l'association, il définit les positions de la LDH entre deux congrès, intervient au nom de l'association auprès des pouvoirs publics et administre la LDH. Durant l'année 2016, le Comité central s'est réuni à onze reprises.

## COMPOSITION DU COMITÉ CENTRAL \*

### ONT VOIX DÉLIBÉRATIVE :

LES MEMBRES ÉLUS : BOÏTIER DANIEL, BORDET JOËLLE, BORDJI SANDRA, CALVO STÉPHANIE, CANIN PATRICK, CASTEX FRANÇOISE, COCQUET MARTINE, DECEUNINCK BENJAMIN, DJERRAH NADJA, DOGHRAMADJIAN NADIA, DUMONT FRANÇOISE, ESMERY ALAIN, FOURNEYRON EMMANUELLE, GARRIGUES PAUL, GHARBI MOHAMED, GHERMANI ODILE, GRETHEN GENEVIÈVE, GUIBERT DOMINIQUE, HAMIDA KHALED, LAVILLE PHILIPPE, LEGRAND PHILIPPE, LENOËL STÉPHANE, LEVASSEUR FABIENNE, MANCERON GILLES, MESSICA FABIENNE, MIGNARD JEAN-FRANÇOIS, MINÉ MICHEL, MONTACIÉ JACQUES, NAKACHE PASCAL, NICOLLE PASCAL, NOGUÈRES DOMINIQUE, NOWAK CLÉMENCE, PACCOU ANDRÉ, PINEAU PHILIPPE, RAMOND THIERRY, SAVY MICHEL, SIRE-MARIN ÉVELYNE, STAMBOULI MYLÈNE, SUESSER JAN ROBERT, TUBIANA MICHEL, VAILLANT JEADETTE, VÉRON CHRISTIANE

### ONT VOIX CONSULTATIVE :

TROIS PRÉSIDENTS D'HONNEUR : DUBOIS JEAN-PIERRE, LECLERC HENRI, TARTAKOWSKY PIERRE ET TUBIANA MICHEL

MEMBRES HONORAIRES : BADINTER ROBERT, CHOMBART DE LAUWE MARIE-JOSÉ, HEROLD MONIQUE, RYZIGER PAUL-FRANÇOIS

LES DÉLÉGUÉS RÉGIONAUX / LES RESPONSABLES DES GROUPES DE TRAVAIL

\* En mai 2017.

## 4. LE BUREAU NATIONAL (BN)

Quinze membres composent le Bureau national (BN), qui est l'organe exécutif de la LDH. Ils assurent la responsabilité du siège national de la LDH, situé à Paris, et l'administration de l'ensemble de l'association. Ils interviennent auprès du gouvernement et des ministères, et, en cas de demande, sont auditionnés par les élus politiques, notamment à l'Assemblée nationale et au Sénat, ou encore invités à présenter leur point de vue et leurs propositions dans des comités de travail institutionnels. Selon les thèmes de travail de chacun, ils représentent la LDH dans les multiples collectifs nationaux et réseaux avec lesquels elle agit et qu'elle anime assez souvent, tant pour les réunions de travail que pour les manifestations publiques. Ils contribuent aussi à la vie décentralisée de l'association et répondent autant que faire se peut aux invitations des sections, des fédérations ou des comités régionaux pour intervenir et débattre lors de réunions publiques, d'événements ou d'assemblées statutaires.

### COMPOSITION DU BUREAU NATIONAL\*

PRÉSIDENTE : FRANÇOISE DUMONT

PRÉSIDENTS D'HONNEUR : JEAN-PIERRE DUBOIS, HENRI LECLERC, PIERRE TARTAKOWSKY, MICHEL TUBIANA

VICE-PRÉSIDENTS : NADIA DOGHAMADJIAN, JACQUES MONTACIÉ

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL : JEAN-FRANÇOIS MIGNARD

SECRÉTAIRES GÉNÉRAUX ADJOINTS : MARTINE COCQUET, CLÉMENCE NOWAK

TRÉSORIER NATIONAL : ALAIN ESMERY

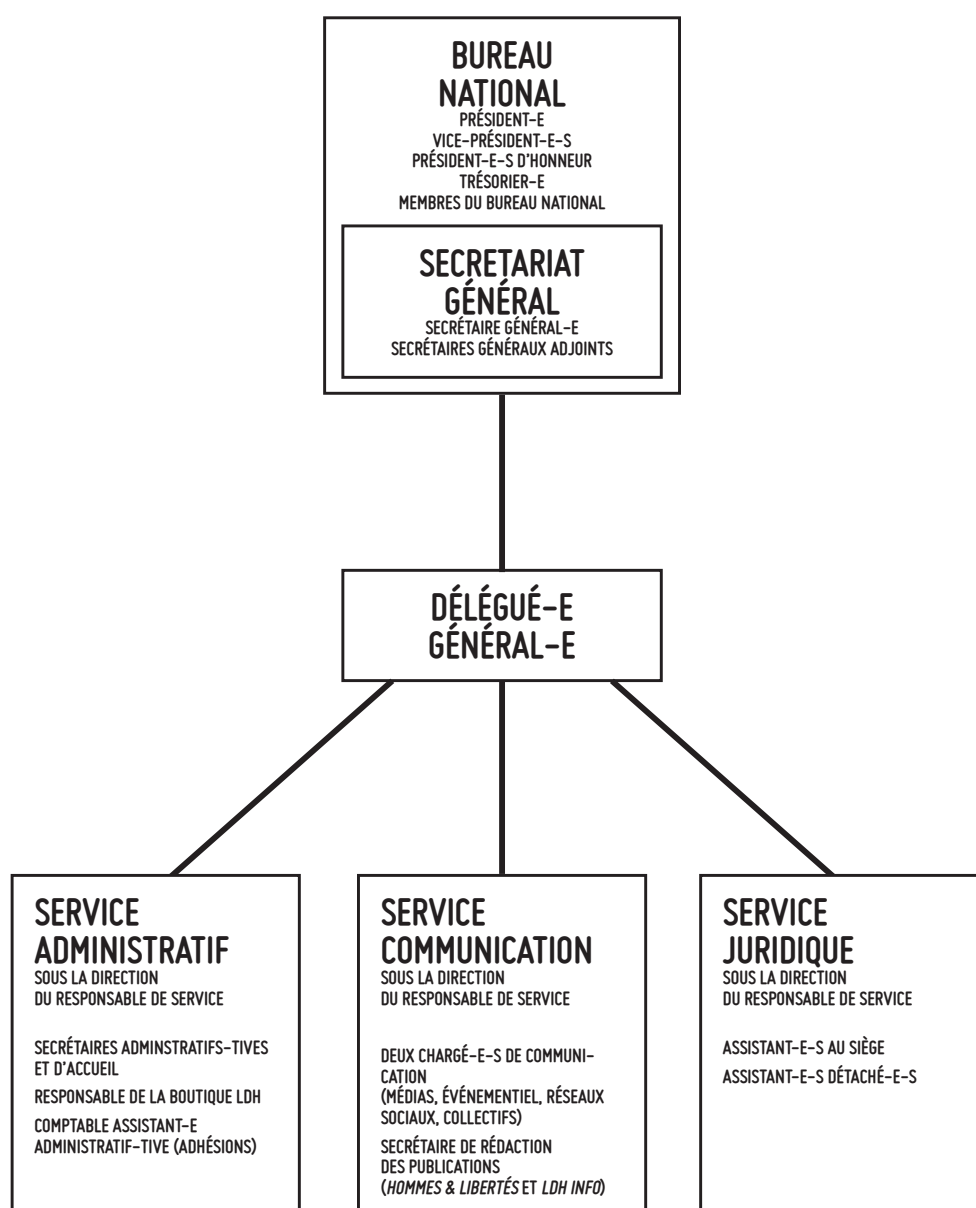
MEMBRES DU BUREAU : STEPHANIE CALVO, FRANÇOISE CASTEX, NADJA DJERRAH, PHILIPPE LEGRAND, FABIENNE MESSICA, MICHEL SAVY, JAN ROBERT SUESSER

\* En mai 2017.



# 5. L'ÉQUIPE SALARIÉE

LE SIÈGE COMPTE AUJOURD'HUI DIX-SEPT SALARIÉ-E-S RÉPARTI-E-S EN TROIS SERVICES (SERVICE JURIDIQUE, SERVICE COMMUNICATION ET SERVICE ADMINISTRATIF), TRAVAILLANT SOUS LA RESPONSABILITÉ DE LA DÉLÉGUÉE GÉNÉRALE. LEUR ACTIVITÉ EST COMPLÉTÉE PAR L'INTERVENTION DE STAGIAIRES ET DE MILITANTS BÉNÉVOLES.



# 6. LES GROUPES DE TRAVAIL THÉMATIQUES

Lieux de réflexion et de proposition, les groupes de travail thématiques permettent de préparer les décisions du Comité central et diffuser informations et analyses en direction des sections, des fédérations et des comités

régionaux – notamment à travers la revue *Hommes & Libertés*.

Ces groupes de travail organisent également des réunions d'information, des débats et des sessions de formation.

EN 2016, LA LDH COMPTAIT VINGT- DEUX GROUPES DE TRAVAIL :

- ABOLITION UNIVERSELLE DE LA TORTURE ET DE LA PEINE DE MORT
- DISCRIMINATIONS, RACISME, ANTISÉMITISME
- ÉCONOMIE, TRAVAIL ET DROITS DE L'HOMME
- ENVIRONNEMENT, DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DROIT DE L'HOMME
- ÉTRANGERS & IMMIGRÉS
- EUROPE
- EXTRÊMES DROITES
- FEMMES, GENRE, ÉGALITÉ
- JEUNESSE ET DROITS DES ENFANTS
- JUSTICE – POLICE
- LAÏCITÉ
- LIBERTÉS ET TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION
- LOGEMENT
- MAGHREB / MOYEN-ORIENT
- MÉMOIRES, HISTOIRE, ARCHIVES
- OBSERVATOIRE DE LA LIBERTÉ DE CRÉATION
- OUTRE-MER
- PRISONS – PRIVATIONS DE LIBERTÉ
- ROMS
- SANTÉ, BIOÉTHIQUE
- SPORT, DROITS ET LIBERTÉS
- TRAVAIL SOCIAL ET CITOYENNETÉ



Université d'automne, 2016.

© DR

# LES CHAMPS D'ACTION EN 2016

- PROMOTION DE LA CITOYENNETÉ
- CONTEXTE POLITIQUE ET PRINCIPALES INITIATIVES : LA LDH EN ACTION
- LIBERTÉ / DÉMOCRATIE / JUSTICE
- RACISME ET ANTISÉMITISME
- DISCRIMINATIONS
- DROITS DES FEMMES
- DROITS DES ÉTRANGERS
- DROITS DE L'HOMME EN OUTRE-MER, EN EUROPE ET DANS LE RESTE DU MONDE
- DROITS ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX
- AGIR CONTRE LES ÉCARTS DE SALAIRES FEMMES/HOMMES
- OBSERVATOIRE DE LA LIBERTÉ DE CRÉATION
- SOUTIEN JURIDIQUE PERSONNALISÉ

# PROMOTION DE LA CITOYENNETÉ

Parce qu'une démocratie vivante s'appuie sur une citoyenneté active et effective, la LDH contribue par son action à promouvoir l'engagement civique et politique. Elle mène ainsi des interventions en milieu scolaire auprès des enfants et des jeunes et organise chaque année le concours « Ecrits pour la fraternité ». Elle interpelle également les citoyens et électeurs à l'occasion des campagnes électorales sur l'enjeu de l'inscription et de la participation au vote. En 2016, elle a ainsi eu l'occasion de se mobiliser dans le cadre des élections régionales. Elle mène, au sein d'un collectif associatif, un combat pour le droit de vote des résidents étrangers extracommunautaires aux élections locales, manière d'avancer vers un droit de vote réellement universel. Elle favorise, enfin, le travail de mémoire, qui donne lieu à un nombre important de commémorations et de conférences à caractère historique.

## CONCOURS « ÉCRITS POUR LA FRATERNITÉ » — ÉDITION 2015-2016 « ON NE NAÎT PAS CITOYEN OU CITOYENNETÉ, ON LE DEVIENT »

Une association qui s'appelle « Ligue des droits de l'Homme et du citoyen » s'interroge forcément sur la façon dont on

devient citoyen ou citoyenne. A cette question, il y a une réponse juridique : la citoyenneté française est liée à la détention de la nationalité, celle-ci pouvant s'acquérir, dans des conditions bien précises, selon le droit du sang, le droit du sol, la nationalité ou le mariage.

Mais, comme souvent, la réponse strictement juridique est insuffisante et, en l'occurrence, elle fait l'impasse sur tout ce qui,

année après année, contribue à faire de l'enfant – étymologiquement « celui qui ne parle pas » – un citoyen avisé, conscient et actif. Pour y parvenir, la connaissance d'un certain nombre de textes qui permettent à l'enfant de découvrir qu'il a des droits et qu'il lui appartient de respecter ceux des autres est sans doute indispensable. Encore faut-il qu'il comprenne comment et

### LES PLAIDOIRES LYCÉENNES

A l'initiative du comité régional LDH de Basse-Normandie, « les plaidoiries lycéennes » ont vu le jour en 2007 et connaissent un succès remarquable. A un moment où les jeunes sont confrontés à un flux continu d'informations, d'opinions, de débats de toutes sortes, cette action, qui s'inspire très librement des plaidoiries du Mémorial de Caen, propose aux jeunes, l'instant d'une plaidoirie, de se transformer en avocats des droits de l'Homme sur un sujet de leur choix, conforme à l'esprit et à la lettre de la Déclaration universelle des droits de l'Homme (DUDH). Les finalistes, se produisent devant un jury constitué de personnalités diverses (militants DH, avocat, magistrat, élu, journaliste...). Une forme originale, qui permet de travailler en profondeur la question des droits de l'Homme tout en motivant les jeunes autour d'une mise en situation.



pourquoi ces droits se sont construits et à quoi ils servent : à vivre ensemble, à lutter contre les discriminations, à considérer l'Autre comme son égal... Autant dire que c'est en exerçant son esprit critique, en s'ouvrant aux expériences héritées de l'Histoire mais aussi d'autres cultures que l'on devient citoyen ou citoyenne. Dans un monde où les informations circulent à toute vitesse et parfois sous forme de messages très brefs, devient citoyen celui qui apprend à déconstruire les évidences, à se dégager de ses propres appartenances, à garder les yeux ouverts sur le monde, avec la volonté de partager ce que nous avons tous en commun. Mais la citoyenneté, c'est aussi avoir la parole pour pouvoir agir et être écouté. Lorsqu'elle ne permet pas de participer à l'élaboration des lois ou des règlements, de prendre place dans la vie de la cité ou de l'école, la citoyenneté annoncée n'est pas une citoyenneté à part entière. C'est pourquoi nous demandons le droit de vote pour tous les étrangers aux élections locales. C'est aussi pourquoi l'expérience des enfants et des jeunes au sein des conseils municipaux nous semble si importante. Quant à l'école, elle ne jouera pleinement son rôle de lieu d'éducation à la citoyenneté que lorsque chaque élève pourra y défendre ses projets, y faire entendre sa voix. Connaître, comprendre, s'engager, réfléchir, s'impliquer, défendre, se mobiliser, se sentir responsable... la liste des verbes qui caractérisent le chemin vers la citoyenneté n'est pas exhaustive. A vous de vous en inspirer ou de la compléter !

## CONCOURS « ÉCRITS POUR LA FRATERNITÉ » — ÉDITION 2016-2017 « DU PAIN EN TEMPS DE PAIX EST MEILLEUR QUE DU GÂTEAU EN TEMPS DE GUERRE »

Les enfants et les jeunes que nous côtoyons connaissent la guerre. Abordée de diverses façons, elle fait partie de leur univers. Quotidiennement, les médias leur en proposent des images, souvent reprises en boucle. À l'école, les programmes d'histoire n'oublient ni la guerre de Cent Ans, ni la guerre de 39-45, en passant par la Grande Guerre dont la commémoration donne encore lieu à de nombreuses initiatives. Les récits de fiction qui évoquent la guerre connaissent eux aussi un succès qui perdure. L'Iliade reste un grand classique et les multiples adaptations cinématographiques de l'ouvrage de Louis Pergaud, La Guerre des boutons, montrent que les batailles rangées entre les Velrans et les Longeverne ont gardé toute leur fraîcheur. Enfin, au chapitre des fictions, comment pourrait-on ne pas faire référence à l'engouement de ces jeunes – et parfois moins jeunes – pour les différents épisodes de Star Wars, film devenu aujourd'hui objet de culte et de dérivés ô combien commerciaux ! Pour certains enfants qui ont fui des pays dévastés par des conflits, la guerre n'a, par contre, rien d'une fiction. Elle est – ou a été – une réalité malheureusement bien tangible. Plus que les autres, peut-être, ils en connaissent le prix et la douleur. Victimes directes ou non, il y a pourtant chez tous les jeunes une aspiration à la paix. Ils savent qu'elle protège leur vie et celle de ceux qu'ils aiment, qu'elle garde intacts les lieux où ils ont grandi, qu'elle est une des conditions pour leur donner accès à l'éducation et à un avenir heureux.

Dans un moment où les conflits qui se déroulent hors de nos frontières ont aussi des répercussions dramatiques sur le territoire français, il revient à la LDH de contribuer à cette éducation à la paix qui stipule que celle-ci n'est jamais acquise.

Défense des droits de l'Homme, lutte pour le respect de la diversité culturelle et contre l'impunité des criminels de guerre, dénonciation des ventes d'armes, promotion de la démocratie... les entrées dans cette thématique sont multiples.

Comme tous les ans, les formes d'œuvres individuelles ou collectives seront les bienvenues, avec le souhait que l'écrit garde toute sa place, même si les productions visuelles ou audiovisuelles qui nous parviennent sont parfois d'une qualité exceptionnelle. D'ores et déjà, les nombreuses sections qui s'investissent dans ce concours peuvent prendre contact avec leurs partenaires habituels mais aussi s'ouvrir à d'autres. Bon courage à tous, et que l'imagination soit au pouvoir !

CONCOURS « ÉCRITS POUR LA FRATERNITÉ »  
ÉDITION 2016-2017

Ligue  
des droits de  
l'Homme



DU  
**PAIN**  
EN TEMPS  
DE **PAIX**  
EST MEILLEUR  
QUE DU **GÂTEAU**  
EN TEMPS DE  
**GUERRE**

# CONTEXTE POLITIQUE ET PRINCIPALES INITIATIVES : LA LDH EN ACTION \*

---

Fondée en 1898, l'association LDH a dès lors été impliquée dans toutes les périodes, parfois dramatiques, de l'histoire de notre pays. Cette implication est d'autant plus souvent motivée aujourd'hui que les champs de préoccupation de la LDH se font de plus en plus larges, selon le principe de l'indivisibilité et de l'universalité des droits de l'Homme. Au fil du temps, aux droits civiques et politiques se sont ajoutés les droits économiques, sociaux et culturels puis les droits environnementaux et les droits collectifs...

L'année 2016 a été marquée par une intense activité politique, les droits de l'Homme ont souvent été mis à rude épreuve et la LDH n'a pas ménagé ses efforts, tant au plan local de l'action de ses sections qu'au plan national. Seules les initiatives les plus marquantes sont ici présentées. Certains thèmes sont apparus à plusieurs reprises au long de l'année, ils ne sont pas toujours évoqués à nouveau à chaque occurrence. Les initiatives de la LDH, souvent conjointes avec d'autres associations, sont classées ci-après par domaines d'intervention, chacun formant une rubrique de son site internet que chacun peut consulter pour une information plus abondante. Certaines de ces initiatives relèvent à la fois de plusieurs de ces rubriques mais ne seront relevées qu'une fois. Par exemple, la lutte contre la pratique policière de « contrôle au faciès » relève à la fois d'un souci de liberté et de justice mais aussi de lutte contre le racisme, contre les discriminations, etc. Pour cette raison, la première rubrique « Liberté / Démocratie / Justice », la plus transversale aux autres thèmes, est la plus abondante. Relire ce rappel des faits permet de revivre l'année écoulée et, avec du recul, de mesurer l'évolution sociale et politique de notre société, l'importance des thèmes abordés et l'intensité des actions des ligueurs.

\* Dans le texte ci-après, les positions de la LDH ont été résumées en reprenant autant que besoin des citations de communiqués officiels.

# LIBERTÉ / DÉMOCRATIE / JUSTICE

---

La LDH s'inquiète des atteintes aux libertés publiques aggravées par des lois sécuritaires qui font des prisons des lieux d'inhumanité et de violence. De même, la LDH agit pour l'indépendance de la justice, pour la présomption d'innocence. Elle est de toutes les mobilisations contre l'extrême droite en France et dénonce ses politiques discriminatoires. Enfin, les technologies de l'information et de la communication, si elles constituent d'indéniables avancées, peuvent être exploitées et devenir des outils de surveillance et d'oppression. Sur l'ensemble de l'année, on constate que le dispositif législatif et les politiques du gouvernement sont l'objet d'une continuelle dérive sécuritaire, au demeurant inefficace et discriminatoire. L'état d'urgence fait l'objet d'une prolongation à répétition alors que par définition il ne saurait s'appliquer qu'à des situations particulières, limitées dans le temps. Ces mesures renforcent les pouvoirs de l'administration sans contrôle judiciaire. Les attentats confortent cette dérive, qui a trouvé son expression ultime dans le projet de déchéance de nationalité de binationaux coupables d'actes terroristes, au mépris du pacte d'égalité républicain. La laïcité reste un principe d'une constante actualité, quand l'extrême droite veut le détourner pour stigmatiser une partie de la population. Enfin, le traitement de plusieurs affaires alimente le sentiment d'une justice à deux vitesses, dure avec les faibles et faible avec les forts, notamment en matière de violences policières.

## 14 JANVIER – RÉPRESSION DU MOUVEMENT SOCIAL

---

Alors que l'entreprise Goodyear avait retiré sa plainte, le tribunal correctionnel d'Amiens a condamné des syndicalistes à de la prison ferme. Ceux-ci avaient retenu pendant trente heures des cadres dirigeants, pour s'opposer à la fermeture de leur usine. La LDH a dénoncé la sévérité sans précédent de cette décision, alors que la violence des licenciements se poursuit. Le site, entre temps, a été fermé.

## 15 JANVIER – JUSTICE PÉNALE

---

Pendant des années, Jacqueline Sauvage et ses filles ont été les victimes de violences exercées par le mari au sein de la cellule familiale. En 2012, pour faire cesser l'insupportable, Mme Sauvage tue son mari. Si le crime doit être puni, la condamnation à dix ans de prison, prise en appel le 4 décembre dernier, est incompréhensible. Compte tenu des circonstances, la LDH demande au président de la République d'user de son droit de grâce.



## 15 JANVIER – ÉTAT D'URGENCE ET DÉCHÉANCE DE NATIONALITÉ

Le prolongement de l'état d'urgence et le projet de loi de déchéance de la nationalité française de binationaux auteurs de « crimes constituant une atteinte grave à la vie de la nation » amènent la présidente de la LDH à s'adresser directement aux députés, dans une lettre dont son repris ci-dessous les principaux passages :

« En matière de lutte antiterroriste, la législation est déjà largement dérogatoire au droit commun et l'infraction d'"association de malfaiteurs en vue d'une entreprise terroriste" permet aux juges et aux policiers d'agir en amont de tout passage à l'acte. [...] En revanche, les pouvoirs conférés par l'état d'urgence au ministre de l'Intérieur et aux préfets d'ordonner des assignations à résidence et des perquisitions, de jour comme de nuit, se sont révélés redoutables pour les libertés individuelles, et ont donné lieu à un certain nombre de dérives. Telles qu'appliquées, sans grand contrôle des juridictions administratives, elles ont eu pour effet de stigmatiser un peu plus une partie de la population. [...] Quant à la déchéance de nationalité, cette mesure est une vieille revendication de l'extrême droite et reprise par Nicolas Sarkozy. [...] Le projet de réforme introduit une différence de traitement entre les Français "mono-nationaux" et les Français binationaux, comme si ces derniers étaient plus susceptibles que les Français "de souche" de perpétrer des actes terroristes. Idée démentie par l'identité des auteurs des actes de terrorisme de janvier ou de novembre 2015. [...] Si l'on reconnaît qu'il existe deux catégories de Français, c'est bien que le peuple français n'est plus un et indivisible : c'est donc bien un des fondements du pacte républicain qui est mis à mal.

*Nous sommes absolument convaincus que les terroristes doivent être sévèrement sanctionnés et mis hors d'état de nuire, mais nous vous demandons de décider, en conscience, de ne pas accepter de modifier notre loi fondamentale dans l'urgence, dans un sens qui constituerait une rupture de l'égalité entre les Français et un affaiblissement des garanties individuelles. Ce serait pour les terroristes atteindre l'objectif qu'ils se sont donné : montrer que la démocratie et les principes qui les animent ne résistent pas à leurs attentats. »*

## 18 JANVIER – VIOLENCE POLICIÈRE

Le verdict d'acquittement rendu par la cour d'assises de Seine-Saint-Denis au bénéfice d'un policier, accusé d'avoir commis des violences ayant entraîné la mort sans l'intention de la donner lors d'une arrestation, ne peut être ressenti que comme une injustice. Il s'inscrit dans une logique qui autoriserait la police à tirer dans d'autres conditions que celles d'un danger immédiat.

## 18 JANVIER – LAÏCITÉ

La LDH, la Ligue de l'enseignement et la Libre pensée expriment leur soutien à l'Observatoire de la laïcité, injustement critiqué, alors que « ses avis, ses rapports annuels, ses communiqués, ses guides pratiques, les multiples interventions de son président et de son rapporteur dans les débats avec les acteurs de terrain [...] sont pour elles un apport précieux qui nourrit à la fois le fonds théorique et la mise en œuvre concrète du principe de laïcité de la République ».

## 19 – JANVIER PROTECTION DES DONNÉES

L'Observatoire des libertés et du numérique (OLN) organise, dans le cadre de la Journée internationale de la protection des données, une conférence à l'Université Paris Sud.

## 20 JANVIER – ÉTAT D'URGENCE ET NOUVELLES LOIS ANTITERRORISTES EN FRANCE

Réflexion de fond sur « Antiterrorisme et droits humains » à l'initiative de Human Rights Watch, Amnesty International, la FIDH et la LDH à la Maison du barreau, à Paris, le 8 février.

## 20 JANVIER – ÉTAT D'URGENCE

La LDH a introduit, le 19 janvier 2016, un référé-liberté afin de demander au Conseil d'Etat de suspendre tout ou partie du régime de l'état d'urgence actuellement en vigueur. Un tel régime d'exception, par essence hautement attentatoire aux libertés fondamentales, ne saurait perdurer dans un État de droit et n'est précisément légitime que lorsqu'il est au service de ce dernier.

## 27 JANVIER – DIRECTIVE EUROPÉENNE SUR LE SECRET DES AFFAIRES

La LDH s'associe à vingt-neuf organisations syndicales et ONG pour alerter les députés européens sur un projet de directive sur la protection du secret des affaires. Dans une acception vague et très large de celui-ci,

elle aboutirait à une limitation de la mobilité des cadres d'une entreprise à une autre, une attaque facilitée contre les lanceurs d'alerte, une remise en cause de la liberté de la presse, une limitation des libertés syndicales.

## 10 FÉVRIER – DONNÉES PERSONNELLES

L'Observatoire des libertés et du numérique interpelle Madame Věra Jourová, commissaire européenne à la justice chargée des négociations, lui demandant de faire respecter les dispositions du règlement sur les données personnelles et l'arrêt de la Cour de justice de l'Union européenne du 6 octobre ainsi que d'obtenir de réelles garanties sur les données personnelles des citoyens européens.

## 15 FÉVRIER – DÉCHÉANCE DE NATIONALITÉ

Les députés ont adopté le projet de réforme de la constitution y inscrivant l'état d'urgence et la déchéance de nationalité. La LDH dénonce ce vote car « *ce projet de réforme constitutionnelle risque de continuer à diviser profondément la société, quand l'objectif devrait être de rassembler pour mieux lutter contre le terrorisme* ».

## 22 FÉVRIER – ÉTAT D'URGENCE

La CNCDH dresse un constat sévère de mise en œuvre de l'état d'urgence, en termes de respect des libertés. Le 12 mars, soixante organisations manifestent dans toute la France contre la prolongation de l'état d'urgence et la déchéance de nationalité.

## 29 FÉVRIER – LOI PÉNALE

Dans une lettre au garde des Sceaux, la LDH rappelle que la loi de 2014 prévoit que la « contrainte pénale » doit constituer une alternative à l'emprisonnement, et qu'un bilan doit être tiré deux années après sa promulgation. La LDH s'inquiète de la faible application de cette possibilité nouvelle et demande que le bilan ainsi prévu soit effectif.

## 22 MARS – ATTENTATS TERRORISTES ET ÉTAT DE DROIT

Après les attentats de Bruxelles, la LDH exprime sa solidarité avec les victimes, leurs familles et leurs amis : « *Cette stratégie terroriste est insupportable et doit être combattue. Les criminels s'en prennent à la démocratie et aux droits de l'Homme : nous devons répondre sans faiblesse et dans le cadre de l'État de droit* ».

## 30 MARS – SECRET DES AFFAIRES, TRANSPARENCE

La LDH, avec une coalition européenne de la société civile, des associations et des journalistes, alerte sur le projet de directive européenne sur la « protection du secret des affaires » qui crée un droit au secret pour les entreprises excessif : il menace en effet directement le travail des journalistes et de leurs sources, ainsi que les lanceurs d'alerte, les syndicalistes, la liberté d'expression des salariés et nos droits d'accéder à des informations d'intérêt public (par exemple sur les médicaments, les pesticides, les émissions des véhicules, etc.). De la même façon, elle exprime son soutien à Antoine Deltour, le principal lanceur d'alerte de « Luxleaks ».

## 1<sup>ER</sup> AVRIL – VIOLENCES POLICIÈRES

La LDH dénonce avec force les violences policières dont certains jeunes manifestants ont été victimes ces derniers jours un peu partout en France, lors des manifestations contre la loi El Khomri.

## 5 AVRIL – RÉFORME DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE

Face à une surenchère de mesures sécuritaires, la Ligue des droits de l'Homme constate que les lois comportant des dérives sécuritaires qui s'empilent depuis trente ans n'ont pas fait la preuve de leur efficacité, et refuse une société du contrôle généralisé glissant du principe de la présomption d'innocence à celui de la culpabilité potentielle.

## 3 MAI – VIOLENCES POLICIÈRES

Demande de la mise en place d'une commission d'enquête parlementaire.

## 13 MAI – SECRET DES AFFAIRES

50 organisations demandent aux chefs d'Etat européens de ne pas valider la directive sur le secret des affaires.

## 16 MAI – ÉTAT D'URGENCE

En interdisant de manifestation des militants qui ne sont en rien suspectés d'être liés aux raisons invoquées lors de la proclamation de l'état d'urgence, le gouvernement fait la démonstration que celui-ci est conçu et utilisé à

des fins qui n'ont rien à voir avec la lutte contre le terrorisme. Sans aucun contrôle du juge judiciaire, sans contrôle réel du juge administratif, le gouvernement dispose ainsi, et en use, de pouvoirs exorbitants qui portent atteinte aux libertés publiques et individuelles.

## 10 JUIN – LANCEURS D'ALERTE

---

Alors que le projet de loi anticorruption dit « Sapin 2 » vient d'être adopté en première lecture à l'Assemblée nationale la veille au soir, les ONG appellent le gouvernement et le Parlement à reprendre la rédaction de la définition du lanceur d'alerte pour répondre à l'ambition affichée d'offrir un statut global et protecteur.

## 6 JUILLET – LOI TRAVAIL ET 49-3

---

Le gouvernement recourt pour la deuxième fois à l'article 49-3 de la Constitution pour faire adopter le projet de loi travail à l'Assemblée nationale, sans débat et sans vote. Il faut sortir de cette démarche autoritaire, arrêter de porter atteinte à la vie démocratique de notre pays et, au contraire, savoir construire le débat démocratique.

## 15 JUILLET – ATTENTAT DE NICE

---

La Ligue des droits de l'Homme exprime son horreur face aux événements tragiques qui se sont déroulés à Nice dans la soirée du 14 juillet. [...] Face à la violence et à la stratégie de la tension auxquelles nous sommes confrontés, elle appelle à résister à la tentation d'y répondre par une restriction de la vie démocratique

et des libertés publiques. C'est bien la capacité de mobilisation de la société civile s'appuyant sur les principes de droits et de libertés qui constitue la meilleure garantie pour préserver les fondements de notre choix collectif de société.

## 17 JUILLET – QUATRIÈME PROLONGATION DE L'ÉTAT D'URGENCE

---

Le gouvernement vient d'annoncer une quatrième prolongation de l'état d'urgence et celle-ci sera sans doute avalisée par le Parlement. Tous les parlementaires, y compris celles et ceux qui prétendent le contraire, le gouvernement lui-même, savent que cette prolongation est inutile. [...] Maintenir pendant près d'un an, à ce jour, ce régime, c'est faire de l'exception la règle.

## 26 JUILLET – ATTENTAT DE SAINT-ETIENNE-DU-ROUVRAY

---

Une fois de plus, des actes de terrorisme viennent d'endeuiller notre pays. C'est la communauté catholique qui vient d'être frappée [...]. Rien ne peut justifier une telle barbarie. [...] Lutter contre cette idéologie de mort, c'est d'abord respecter les valeurs que les auteurs de tels actes veulent abattre : démocratie, état de droit, refus de toute stigmatisation.

## 12 AOÛT – « BURKINI » ET LAÏCITÉ

---

Le maire de Cannes vient d'interdire l'accès aux plages de cette commune et la baignade aux personnes qui n'auraient pas une « tenue correcte, respectueuse des bonnes mœurs et de la laïcité,

*respectant les règles d'hygiène et de sécurité des baignades adaptées au domaine public maritime* »...

[...] Bien entendu, ce que le maire de Cannes veut interdire, c'est le port de vêtements de bains intégraux, portés par des femmes de confession musulmane. [...] S'appuyant sur l'état d'urgence et faisant explicitement référence aux deux derniers attentats, le maire de Cannes pratique ainsi un amalgame périlleux pour la paix sociale. Et il est désolant de constater que le préfet n'a engagé aucun recours contre cette délibération, engageant ainsi la responsabilité du gouvernement. La LDH a décidé de saisir la juridiction administrative d'une procédure en suspension de cet arrêté et de saisir le procureur de la République d'une plainte pénale contre le maire.

## 26 AOÛT – LE CONSEIL D'ÉTAT DONNE RAISON À LA LDH

---

La décision du Conseil d'Etat vient heureusement de donner un coup d'arrêt à la volonté de certains responsables politiques, de droite, d'extrême droite et de gauche, de porter atteinte à la liberté de conscience, aux libertés individuelles et de faire de la laïcité un instrument d'exclusion.

## 19 SEPTEMBRE – NOUVELLES PRISONS

---

Le gouvernement annonce la construction de dix mille nouvelles places de prison pour l'horizon 2024. Avec de nombreuses organisations, la LDH affirme que, pour lutter efficacement contre l'inflation de la population pénale et carcérale, c'est d'une politique pénale humaniste, ambitieuse et audacieuse, visant à investir massivement dans la prévention, l'accompagnement et le suivi en milieu ouvert, que notre société a besoin.

## 7 OCTOBRE – PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

La LDH avait alerté le 19 avril 2016 sur la question de la protection des données personnelles liée aux compteurs communicants Linky dont Enedis (ex-ERDF) a commencé l'installation dans plusieurs régions. Suite à ce communiqué, la LDH a reçu une réponse de la Cnil l'assurant que les préconisations élaborées avec ERDF permettraient de respecter effectivement la protection des données personnelles. [...] La LDH demande à Enedis une meilleure information préalable des clients, elle veillera à ce qu'un accès soit proposé aux personnes n'ayant pas accès à l'Internet et restera vigilante quant au respect du protocole de protection des données personnelles.

## 25 OCTOBRE – POLICE ET SOCIÉTÉ

Les manifestations de plusieurs centaines de policiers, en dehors du cadre syndical et avec leurs armes, révèlent le malaise profond de ce corps mais sont aussi une démarche de nature à questionner les institutions de la République, notamment quand certains d'entre eux s'en prennent à l'autorité judiciaire. Les agressions d'une extrême gravité qui sont à l'origine de ce mouvement s'inscrivent dans un contexte d'état d'urgence épuisant et qui va se dégradant. D'autant que dans le même temps, les forces de l'ordre ne disposent pas des moyens de terrain suffisants à exercer pleinement leur mission. La justice n'est pas mieux traitée en termes de moyens. [...] Le mouvement actuel montre qu'au-delà des questions matérielles, le renforcement constant des pouvoirs de police n'a pas apporté de réponses utiles à ces questions. [...] La LDH appelle à un débat public, incluant tous les

acteurs, institutionnels, syndicaux et de la société civile, sur les missions et les conditions d'emploi des forces de police.

## 3 NOVEMBRE – PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Avec la création du fichier baptisé « Titres électroniques sécurisés » (Tes), le gouvernement prétend faciliter l'obtention d'un passeport ou d'une carte d'identité et permettre l'authentification des demandeurs. Il entend également limiter la falsification de ces documents. Aussi louables que soient de tels objectifs, ceux-ci ne sauraient occulter l'extrême dangerosité d'une base de données qui va centraliser des informations personnelles et biométriques sur la quasi-totalité de la population française, s'inspirant ainsi d'un projet proposé par le précédent gouvernement et partiellement censuré par le Conseil constitutionnel.

## 24 NOVEMBRE – LIBERTÉ D'EXPRESSION

Ceux qui ont voulu faire taire le Gisti, la Ligue des droits de l'Homme et le Syndicat de la magistrature, en seront pour leurs frais. Ces organisations avaient publié un communiqué commun critiquant une décision de la cour d'appel de Paris qui refusait en effet à un jeune étranger isolé sa prise en charge par l'Aide sociale à l'enfance, préférant, pour conclure à sa majorité, des appréciations sur son allure et son attitude à des documents d'identité déclarés authentiques. La libre critique des décisions de justice, y compris par un syndicat de magistrats, sort aujourd'hui renforcée par le jugement de la 17<sup>e</sup> chambre du tribunal correctionnel de Paris estimant que le délit de discrédit n'est pas constitué.

## 2 DÉCEMBRE – FUITE DE DONNÉES CONFIDENTIELLES

L'Association européenne pour la défense des droits de l'Homme (AEDH) dénonce avec une vive inquiétude la fuite de données des fichiers d'Europol. Europol réagissant à un reportage d'une télévision publique néerlandaise, a reconnu mercredi que certains de ses documents secrets, concernant des activités terroristes, avaient été mis en ligne suite à « une erreur humaine ». [...] Cet événement pose la question importante de la sécurité des données et des mesures techniques appropriées, points qui ont un impact considérable sur les droits des personnes exposées. [...] Même si elle ne semble pas mal intentionnée, la fuite démontre l'impossibilité de sécuriser réellement une collecte toujours plus importante de données, contrairement à ce que tentent de nous faire croire les partisans d'une surveillance en perpétuelle augmentation. [...] Une telle fuite de données constitue une atteinte extrêmement forte aux droits à la vie privée ainsi qu'à la présomption d'innocence des personnes concernées.

## 5 DÉCEMBRE – PRISONS

Avec d'autres associations, la LDH demande la publication du rapport du Comité pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants (CPT) du Conseil de l'Europe, après sa visite des prisons françaises.

## 17 DÉCEMBRE – PROCESSUS DE PAIX AU PAYS BASQUE

Les gouvernements français et espagnols ont décidé de ne pas entendre la décision de l'ETA de



procéder à son désarmement. Alors qu'une partie des armes de cette organisation allaient être neutralisées pour être remises aux autorités sous l'égide de plusieurs membres de la société civile, dont Michel Tubiana, président d'honneur de la LDH, une intervention policière a eu lieu. [...] La LDH appelle les gouvernements français et espagnols à renoncer à toute idée de vengeance pour construire la paix.

## 19 DÉCEMBRE – MORT D'ADAMA TRAORÉ

Le 19 juillet dernier, Adama Traoré mourait dans des conditions encore non élucidées, après son interpellation par la gendarmerie. [...] Les autorités [...] doivent rompre avec toute attitude ou posture partisane et rétablir

les formes et le fonctionnement d'une justice respectueuse de l'égalité des citoyennes et des citoyens devant la loi.

## 22 DÉCEMBRE – POLICE

Le gouvernement va soumettre un projet de loi élargissant les conditions dans lesquelles les policiers peuvent ouvrir le feu. [...] En dernière analyse, ces conditions resteront soumises aux exigences posées par la Convention européenne des droits de l'Homme et la jurisprudence de la Cour : respecter le principe de proportionnalité face à un danger imminent reste un impératif. [...] Une extension des pouvoirs de police applicables dans la vie quotidienne n'est pas de nature à renforcer le lien de confiance entre la police et la population, alors que celui-ci est plus que jamais nécessaire.

## REFUSONS LA DÉCHÉANCE DE NATIONALITÉ ET LA CONSTITUTIONNALISATION DE L'ÉTAT D'URGENCE

Le collectif « Nous ne céderons pas ! », composé de cent-vingt-neuf associations et de vingt syndicats dont la LDH qui en est à l'initiative, et le collectif « Stop état d'urgence » ont organisé plus de quatre-vingts manifestations partout en France le 30 janvier 2016.

Près de 40 000 personnes, dont 20 000 à Paris, ont marché pacifiquement contre l'état d'urgence et les différents projets de loi qui le renforcent : constitutionnalisation de l'état d'urgence et de la déchéance de la nationalité, reconduction de l'état d'urgence et durcissement des lois pénales.



Manifestation à l'appel des collectifs « Nous ne céderons pas ! » et « Stop état d'urgence », le 30 janvier 2016, à Paris.

© DR

# RACISME ET ANTISÉMITISME

La LDH mène un combat quotidien contre toutes les formes de racisme et de discrimination. Elle refuse d'enfermer la lutte contre le racisme et l'antisémitisme dans quelque démarche communautaire que ce soit : si chaque forme de racisme est spécifique, toutes les victimes se valent et la réponse doit être universelle face à un mal universel. Concrètement, c'est la situation des Roms, victimes d'évacuations répétées de leurs hébergements de fortune, qui revient le plus tout au long de l'année. En outre, la LDH s'indigne de plusieurs actes racistes criminels, qu'ils touchent des juifs visés comme tels ou des citoyens d'origine chinoise. Enfin, la pratique des « contrôles au faciès », vécue à juste titre comme une conduite discriminatoire, a été condamnée par la Cour de cassation : il faut que cette décision, faisant jurisprudence, y mette un terme.

## 12 JANVIER – ROMS ET GENS DU VOYAGE

Durant l'année 2015, 11128 personnes se sont fait évacuer de force par les autorités de 111 lieux de vie. 410 personnes ont dû quitter cinq lieux de vie faisant suite à un incendie. Ces chiffres indiquent que 60% des personnes recensées occupant des bidonvilles ont été évacuées de force durant l'année 2015. [...] Cette politique d'expulsions est indigne car elle ne fait qu'aggraver

la situation de précarité de ces personnes ; elle est inhumaine car elle jette des familles, des femmes et des enfants à la rue ; elle est dégradante car, depuis déjà des années, ces personnes sont inlassablement pourchassées, d'expulsion en expulsion, sans aucune proposition de solution alternative de relogement. « *Il apparaît de plus en plus clairement qu'il existe une politique nationale systématique d'expulsions de force des Roms* » a déclaré le haut-commissaire des Nations unies aux droits de l'Homme, Zeid Ra'ad Al Hussein.

## 14 JANVIER – LAÏCITÉ ET ANTISÉMITISME

L'agression commise à Marseille contre un enseignant parce que juif est un acte antisémite avéré, que la LDH condamne totalement. [...] La LDH réaffirme que chacun doit être libre d'exprimer son appartenance religieuse comme il l'entend, dans le respect de la laïcité des institutions de la République.

## 11 MARS – ROMS

Dans une lettre au ministre de l'Intérieur, la présidente de la LDH affirme que les expulsions forcées subies par les Roms (ou les personnes désignées comme telles) vivant dans des bidonvilles en France atteignent des niveaux intolérables durant cette période hivernale. Réclamant l'application effective de la circulaire du 26 août 2012, alors que se perpétue cette politique inhumaine, indigne et inutile, car elle ne résout rien : elle aboutit en effet à précariser encore plus une population déjà très fragilisée. On estime de surcroît qu'un tiers des personnes ainsi rejetées sans abri sont des enfants. La LDH demande la suspension des expulsions systématiques, la sécurisation des bidonvilles et leur assainissement, la mise en place de solutions adaptées pour l'insertion des familles à travers le droit commun et ceci avant toute expulsion, pour toutes les familles et sur tout le territoire. Le suivi de ces politiques devrait être organisé dans le cadre d'un dialogue permanent entre les pouvoirs

locaux (communes, collectivités territoriales), les autorités régionales et nationales et les acteurs publics et associatifs actifs dans les bidonvilles.

## 15 MARS – ROMS

---

Dans une lettre à la ministre de l'Éducation, la présidente de la LDH exprime sa plus vive inquiétude concernant les conditions dans lesquelles est respecté, pour les enfants roms (ou supposés tels), le droit fondamental à l'éducation, menacé par des expulsions incessantes.

## 24 AOÛT – RACISME

---

Vendredi 12 août 2016, M. Zhang Chaolin est décédé de ses blessures occasionnées quelques jours auparavant par une agression très violente dont les circonstances laissent peu de doute sur son caractère raciste. Cet événement dramatique marque une aggravation des comportements et actes anti-asiatiques que connaissent depuis maintenant quelques mois des quartiers parisiens et des communes de la banlieue proche. La Ligue des droits de l'Homme présente ses condoléances à la famille et aux proches de M. Zhang Chaolin. Elle souhaite que toute la lumière soit faite sur cette affaire et appelle nos concitoyennes et concitoyens à rester mobilisés contre la montée de la haine et le refus de l'autre.

## 10 NOVEMBRE – CONTRÔLES AU FACIÈS

---

Les contrôles au faciès, souvent accompagnés de palpations abusives ou de propos vexatoires, contribuent lourdement à tendre les rapports entre la police et la population. En visant le plus souvent des jeunes, ils entraînent régulièrement des condamnations pour « outrage et rébellion ». La cour d'appel de Paris a condamné l'État en 2015 pour faute lourde dans cinq cas de plaignants sur treize, celui-ci s'est pourvu en cassation, démontrant ainsi sa volonté de ne rien céder en la matière. [...] La Cour de cassation vient de trancher en condamnant définitivement l'État. La LDH se félicite de la décision de la Cour de cassation car ces contrôles d'identité au faciès, souvent répétitifs, mettent à mal le principe d'égalité et sont vécus, à juste titre, comme autant de pratiques discriminantes. A un moment où les policiers manifestent leur mécontentement et s'interrogent, semble-t-il, sur le sens de leurs missions, la disparition de telles pratiques contribuerait, avec d'autres mesures, à réinstaurer une partie de la confiance de la population envers les forces de sécurité.



# DISCRIMINATIONS

La LDH combat toutes les discriminations en raison de l'orientation sexuelle et de l'identité de genre, recourant si nécessaire à l'action judiciaire. Comme pour le Pacs, elle se réjouit de l'égal accès au mariage et milite pour la pleine adoption. Elle agit pour l'égalité des sexualités et contre l'homophobie. Elle considère la laïcité comme le socle des valeurs communes qui transcendent les appartenances individuelles ou collectives.

## 25 MAI - ÉGALITÉ HOMMES - FEMMES

En partenariat avec la Macif, la LDH organise un colloque international sur le thème : « Etre aidante et active : comment combattre les inégalités de salaire entre hommes et femmes ? ».

## 15 JUIN - DISCRIMINATION POUR STATUT SOCIAL

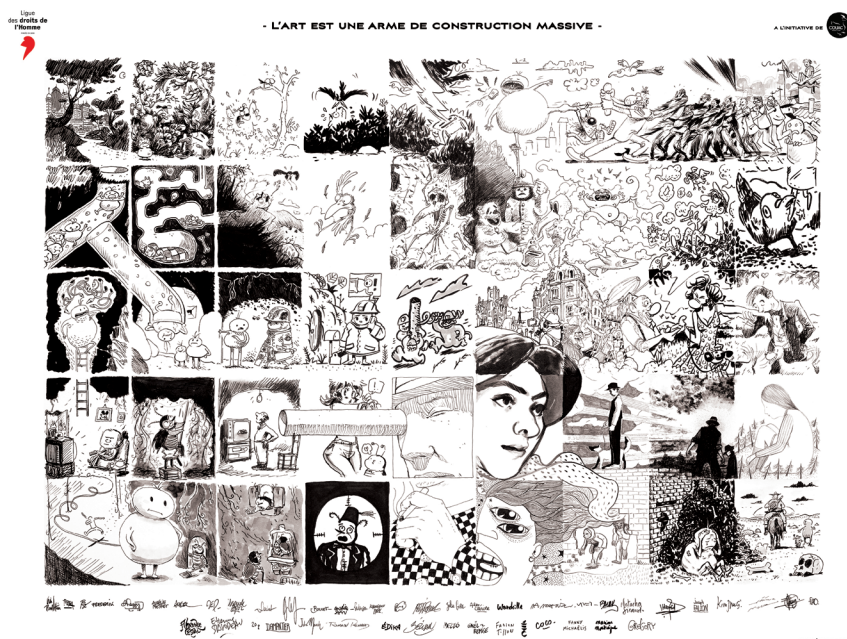
La LDH salue le vote par l'Assemblée nationale de la proposition de loi instaurant un 21<sup>e</sup> critère de discrimination, celui de la discrimination pour « particulière vulnérabilité résultant de leur situation économique, apparente ou connue de son auteur ».

## « L'ART EST UNE ARME DE CONSTRUCTION MASSIVE »

Après les événements tragiques qui ont bouleversé notre pays en janvier et novembre 2015, un projet de dessins unique est né à l'initiative de la société Couac Productions, très attachée à la défense des droits, des libertés et des principes de la République, au profit de la Ligue des droits de l'Homme.

Quarante-cinq artistes de renom\* ont accepté de participer à ce projet. Cette œuvre a été rendue publique le 11 juin 2016, à l'auditorium de l'Hôtel de ville de Paris. Une vidéo relatant le travail des dessinateurs sur le texte Crache et une musique des Ogres de Barback et des Têtes raides, a également diffusée été à cette occasion et mise en ligne sur la chaîne Youtube de la LDH. Enfin, une affiche est disponible sur la boutique en ligne de la LDH.

\* Liste complète des dessinateurs ayant participé au projet : Lewis Trondheim, Edika, Florence Cestac, Etienne Davodeau, Zep, Coco, Boulet, Marion Moutaigne, Kim Jung Gi, Bastien Vivès, Aurélie Neyret, Pascal Rabaté, Cyril Pedrosa, Marc Antoine Mathieu, Julie Maroh, Mathieu Sapin, Nathalie Ferlut, Balak, Mezzo, Frédéric Bézian, Frederik Peeters, Peggy Adam, Manuele Fior, Pozla, Benjamin Renner, Aurel, David Prudhomme, Grégory Panaccione, Fanny Michaëlis, Joseph Falzon, Romain Renard, Jérémie Moreau, Wandrille, Alexandre Clérissse, Benjamin Flao, Eric Fleury, Natacha Sicaud, Kyung Eun Park, Hamid Suleiman, Gael Remise & Fabien Tillon, 20Clefs, Damantier, Eric Liberge, Julie Gore, Edouard Cour





# DROITS DES FEMMES

---

La LDH dénonce la persistance des violences, des inégalités et des discriminations qui touchent les femmes dans tous les domaines. Elle milite pour que la législation française, largement égalitaire, soit effectivement appliquée : remboursement complet de la contraception, développement des services hospitaliers pratiquant l'IVG, orientation des filles dans toutes les filières, formations pour l'accès à tous les métiers et niveaux de responsabilité, égalité des salaires, mixité réelle des candidatures aux élections.

La défense des droits des femmes en France s'élargit souvent à la dimension internationale, qu'il s'agisse des agressions de Cologne, des menaces sur le droit à l'avortement en Pologne ou de l'effectivité de la Convention pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (Cedef/Cedaw).

---

## 18 JANVIER – AGRESSIONS DE CENTAINES DE FEMMES À COLOGNE

---

Avec de nombreuses organisations, la LDH appelle à une manifestation : « Le 31 décembre 2015, dans plusieurs villes d'Allemagne, des violences ont eu lieu à l'encontre de centaines de femmes : viols, autres agressions sexuelles, vols... Nous les condamnons ! Nous demandons que toute lumière soit faite sur ces faits, sur leur organisation massive, et que ces hommes répondent de leurs actes devant la justice. Nous sommes et restons contre les

*violences faites aux femmes, quels que soient leurs auteurs, demandeurs d'asile ou pas, où qu'ils soient et d'où qu'ils soient. Nous condamnons aussi le détournement et la récupération de ces actes révoltants par des partis de droite et d'extrême-droite souhaitant utiliser ces violences commises pour discréditer la politique d'accueil des réfugiés d'Angela Merkel ».*

---

## 8 MARS – JOURNÉE DES DROITS DES FEMMES

---

A l'occasion de la Journée internationale de luttes pour les droits des femmes du monde entier et avec de nombreuses associations, la LDH appelle à deux manifestations pour l'égalité hommes/femmes au travail et dans la vie. Dans un communiqué, elle insiste aussi sur la situation outre-mer, où les études montrent que la situation est bien plus grave qu'en métropole.

---

## 8 MARS – DROIT À L'AVORTEMENT

---

La LDH cosigne avec le Planning familial une tribune rappelant que le combat pour le droit à l'avortement est un combat féministe toujours d'actualité.

---

## 10 AVRIL – DROIT À L'AVORTEMENT

---

Avec de nombreuses organisations, la LDH appelle à une manifestation devant l'ambassade de Pologne, pays où le gouvernement populiste avance un projet de loi supprimant le droit à l'avortement, déjà plus restreint que dans la plupart des pays d'Europe, même en cas de viol. Une nouvelle manifestation est organisée le 2 octobre, quand le projet de loi est examiné par le Parlement polonais.

## 8 JUILLET – CONVENTION POUR L'ÉLIMINATION DE LA DISCRIMINATION À L'ÉGARD DES FEMMES (CEDEF/CEDAW)

Le 8 juillet, le Comité des Nations unies pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes examine les septième et huitième rapports périodiques de la France. Le comité a pour mission de vérifier la bonne application de la Convention par les états qui l'ont signée et ratifiée. A cette occasion, les associations de l'État examiné peuvent transmettre aux membres du comité un « contre-rapport » au rapport gouvernemental. Deux soumissions de la LDH, dont une conjointe avec la FIDH, sont communiquées aux membres du comité. Leur texte est disponible sur le site de la LDH.

## 30 JUIN – GUIDE PRATIQUE POUR LES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES

La Ligue des droits de l'Homme fait paraître un guide pratique visant à permettre aux femmes victimes de violences de connaître leurs droits mais aussi de les faire valoir. Il est traduit en plusieurs langues.

## 17 NOVEMBRE – JOURNÉE INTERNATIONALE POUR L'ÉLIMINATION DES VIOLENCES À L'ÉGARD DES FEMMES

A l'occasion de la journée internationale, la LDH rappelle qu'agir contre la violence consiste à :

- protéger les femmes de tous pays, en « paix » comme en guerre, les accompagner et les aider à redevenir sujets de droit ;
- éduquer et former dès le plus jeune âge à l'égalité pour prévenir les comportements sexistes ;
- financer durablement les actions, entre autres associatives, qui œuvrent contre les violences ;
- étendre le champ des formations initiale et continue des acteurs concernés (enseignant-e-s, avocat-e-s, médecins, juges, policier-e-s...);
- demander au gouvernement français d'appliquer toutes les mesures prévues par la convention d'Istanbul et renforcer celles qui sont déjà prises.

ASILE – SÉJOUR –  
PROTECTION – JUSTICE

GUIDE PRATIQUE POUR LES

**FEMMES  
ÉTRANGÈRES  
VICTIMES  
DE VIOLENCES**

Ligue  
des **droits de  
l'Homme**



# DROITS DES ÉTRANGERS

Du droit d'asile que la France n'accorde qu'avec une cynique parcimonie, aux iniques conditions d'enfermement que subissent les sans papiers dans les centres de rétention administrative (Cra), du contrôle policier tatillon et illégal à l'expulsion de familles entières d'enfants pourtant scolarisés dans notre pays, l'activité des sections de la LDH est profondément marquée par cette ardente obligation de défendre les plus démunis. L'année 2016 a posé ces problèmes avec une particulière acuité, pour un juste accès au statut de réfugié, pour un traitement convenable de l'ensemble des migrants (y compris ceux qui ne souhaitent pas séjourner en France). Un moment fort a été le démantèlement de la bien nommée « jungle » de Calais : les droits seront-ils enfin respectés dans les nouveaux lieux d'accueil ? La question des migrants est pour une large part européenne, et la LDH française (avec l'AEDH, la FIDH et le réseau EuroMed Droits) ne manque pas d'interpeller l'Union européenne et ses Etats membres, qu'il s'agisse de l'agence Frontex ou de la notion de « pays sûr ».

## 20 JANVIER – ZONES D'ATTENTE

Le nouveau rapport de l'Anafé, des zones d'atteintes au droit, dresse un état des lieux du quotidien dans les zones d'attente et dénonce le traitement des migrants et des violations des

droits aux frontières : « [...] Parce qu'elles sont un sas de privation de liberté entre l'extérieur et l'intérieur du territoire, ces zones sont révélatrices de la priorité donnée par les autorités au contrôle des frontières sur le respect des libertés fondamentales. Ces espaces sont encore largement marqués par l'opacité des pratiques administratives et

*policieres, une invisibilité qui participe de la gravité des atteintes aux droits constatées ».*

## 22 FÉVRIER – « JUNGLE » DE CALAIS

Une fois de plus, l'unique réponse qu'envisagent les pouvoirs publics face à la situation dans le Calaisis, c'est l'évacuation d'un camp de réfugiés, et leur dispersion. On feint de s'attaquer aux causes réelles du problème ; mais en réalité, en s'en prenant aux victimes condamnées à se disperser dans la peur, cette politique ne fait que le déplacer et l'aggraver. Cette « solution » n'en est pas une.

NB : l'évacuation totale de la « jungle » s'est effectuée en quatre jours à partir du 24 octobre 2016, en présence de nombreux journalistes. Elle a mis fin à des conditions de vie inacceptables et à la présence des réseaux mafieux.

## 9 MARS – CAMP DE GRANDE-SYNTHÉ

D'une capacité d'accueil de 2 500 personnes, le camp de Grande-Synthe qui vient d'ouvrir ses portes est déjà menacé de fermeture. Il doit pourtant permettre à des migrants vivant jusqu'à présent dans des conditions inhumaines de se délester un peu des angoisses quotidiennes nourries par l'insalubrité et la précarité.

## 27 MAI – LES LISTES DE « PAYS SÛRS » DE L'UNION EUROPÉENNE : UN DÉNI DU DROIT D'ASILE

Le 30 mai 2016, la Commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures (LIBE) du Parlement européen discutera les amendements proposés au projet de règlement proposé par la Commission européenne en septembre 2015 pour établir une liste commune de « pays d'origine sûrs ». Cette dénomination signifie qu'aucun risque de persécution n'existerait a priori pour les demandeurs d'asile et que l'état de droit serait respecté dans ces pays. L'AEDH, EuroMed Droits et la FIDH alertent sur les dangers de l'utilisation de la notion de sûreté pour traiter les demandes d'asile. En adoptant une telle liste, l'Union européenne et ses Etats membres institutionnaliseraient au niveau européen une pratique consistant pour les États à refuser d'assumer pleinement leurs responsabilités envers les demandeurs d'asile, en violation de leurs obligations internationales.

## 20 JUIN – JOURNÉE MONDIALE DES RÉFUGIÉS

Avec un grand nombre d'associations, la LDH publie un texte d'analyse et de revendication « *pour un accueil digne et respectueux des droits fondamentaux des étrangers en France* ».

## 5 JUILLET – SOMMET DES BALKANS DE L'OUEST

L'AEDH, EuroMed Droits et la FIDH, avec d'autres organisations, appellent les chefs de gouvernement présents au

Sommet des Balkans à rompre avec leur logique de sécurisation effrénée des frontières, et à assumer pleinement leurs obligations internationales en faisant de la protection des droits des migrants, demandeurs d'asile et réfugiés une priorité. Cela implique l'ouverture de voies d'accès légales et sûres au territoire de l'UE, pour permettre aux personnes bloquées dans des conditions inhumaines aux frontières des Etats balkaniques de l'Ouest de demander une protection internationale.

## 1<sup>er</sup> AOÛT – ENFERMEMENT DES ÉTRANGERS

Suite à l'arrêt de la Cour européenne des droits de l'Homme condamnant la France en raison de l'insuffisance du contrôle de la rétention opéré par le juge administratif, les organisations membres de l'Observatoire de l'enfermement des étrangers (OEE) demandent au ministre de l'Intérieur « *de prendre sans délai les dispositions propres à éviter que des mesures d'enfermement répétées soient prises en violation de ces engagements* ».

## 22 SEPTEMBRE – AGENCE FRONTEX

Les ONG dénoncent la politique de l'Union européenne à l'égard des réfugiés. « *Plus puissante que jamais, bénéficiant d'une impunité totale, l'agence européenne de surveillance des frontières change de nom et se voit reconnaître un mandat renforcé. L'Union européenne a fait le choix d'augmenter les moyens dédiés à l'expulsion, au contrôle et aux activités de coopération hors de son territoire, au mépris des droits des migrants et des réfugiés* ».

## 24 OCTOBRE – « JUNGLE » DE CALAIS

A la suite de l'évacuation du camp de Calais, la LDH estime dans un communiqué que « *ce dispositif apparaît aujourd'hui comme un pis-aller, alors que l'Etat se révèle incapable d'assurer le fonctionnement normal des procédures qui existent pourtant pour les demandeurs d'asile : pourquoi faut-il plusieurs mois pour avoir un rendez-vous dans les plateformes d'accueil ? Pourquoi le nombre de places dans les centres d'accueil des demandeurs d'asile (Cada) est-il si ridiculement insuffisant ? Et ne convient-il pas de prendre en compte les raisons multiples et également légitimes qui poussent les migrants à partir, en assurant à tous des possibilités de s'insérer dans la société française ?* ».

## 24 NOVEMBRE – SALLE D'AUDIENCE DÉLOCALISÉE EN ZONE D'ATTENTE DE L'AÉROPORT DE ROISSY CHARLES DE GAULLE

L'Observatoire de l'enfermement des étrangers adresse une lettre ouverte au garde des Sceaux.

## 17 DÉCEMBRE – JOURNÉE D'ÉTUDE

Une journée d'étude sur le thème « Frontières et droit » est organisée par le laboratoire Sophiapol et la Ligue des droits de l'Homme, le 15 décembre 2016, à l'université de Nanterre.





© Alain Thirel-Dailly

## « UNE PHOTO POUR LES DROITS DE L'HOMME »

Aujourd'hui, les mots de liberté, d'égalité et de fraternité sont bien trop souvent vides de contenu.

Du 18 avril au 5 juin 2016 s'est tenue la deuxième édition du concours photo de la LDH, destiné aux photographes amateurs pour illustrer des atteintes aux droits de l'Homme à partir du thème des libertés. Près de cent-trente photos ont été postées sur le site de la LDH.

Le jury, composé de photographes professionnels et des membres du comité de rédaction de la revue Hommes & Libertés, réuni le 9 juin, a examiné les vingt photos ayant obtenu le plus de votes des internautes. Le jury a sélectionné la photo (ci-dessus) de Alain Thirel-Dailly.

## MANIFESTE – JE SOUTIENS L'ACCUEIL DES MIGRANTES ET DES MIGRANTS !

A l'initiative de la Ligue des droits de l'Homme, 179 élus locales et élus locaux ont signé à ce jour ce manifeste de soutien à l'accueil des migrantes et migrants partout sur notre territoire.

*Parce que je n'oublie pas que notre pays a toujours donné refuge à ceux qui fuyaient des terres lointaines pour des terres plus hospitalières,  
Parce que je n'oublie pas que nos aïeux ont été accueillis lorsqu'ils fuyaient guerre, dictature ou misère,  
Parce que je n'oublie pas que*

*personne ne s'exile par plaisir mais pour des raisons graves,  
Parce que je n'oublie pas que chacun-e a droit au respect de sa personne dans sa dignité et dans ses droits,  
Parce que je ne veux pas avoir honte du sort réservé aux migrants qui ont réussi à rejoindre notre pays,  
Parce que les réactions xénophobes dont les migrants sont victimes, suite aux accords de relocalisation prévus par l'Union européenne et au démantèlement de la « jungle » de Calais, ternissent la devise « Liberté, égalité, fraternité » portée par notre République,  
Je déclare soutenir toutes les initiatives, proches de chez moi comme partout sur le territoire, qui offrent aux migrants des conditions d'accueil respectueuses de leurs droits fondamentaux.*

# DROITS DE L'HOMME EN OUTRE-MER, EN EUROPE ET DANS LE RESTE DU MONDE

Dans un monde où les atteintes aux libertés sont courantes, la LDH dénonce le recours à la terreur, les crimes contre l'humanité, la répression brutale des mouvements sociaux et des dites « minorités », les violations massives et délibérées des populations civiles. Avec la Fédération internationale des droits de l'Homme (FIDH), avec l'Association européenne des droits de l'Homme (AEDH), avec EuroMed Droits, la LDH est solidaire des victimes d'atteintes à tous les droits.

La LDH s'efforce de mettre en œuvre son idéal d'universalité des droits à travers sa solidarité active dans bien des parties du monde, agitées de conflits internes et externes et d'atteintes aux droits : en Syrie, en Tunisie, en Iran, en Ukraine, en Pologne, en Russie, en Israël, en Palestine et dans les territoires occupés, en Chine, en Algérie, au Sahara occidental, à Haïti, en Egypte, au Rwanda, sans oublier les outre-mers français ni le niveau communautaire de l'Union européenne.

## 15 JANVIER – SCOLARISATION DES ENFANTS SYRIENS

Un large collectif d'associations manifeste à Paris. L'avenir de millions d'enfants syriens est en jeu. Le droit à l'éducation est établi en

vertu de la Convention internationale des droits de l'enfant (Cide). Il faut en finir avec la dévastation des infrastructures scolaires en Syrie. Elles doivent être déclarées « zones de paix » et protégées comme telles. [...] Nous disons « Oui » à l'avenir d'une Syrie libre et démocratique en nous mobilisant pour la protection et

la scolarisation des enfants syriens. Nous disons « Non » à une génération perdue d'enfants syriens.

## 22 JANVIER OUTRE-MER

La France a été examinée par l'ONU pour sa mise en œuvre de la Convention internationale des droits de l'enfant. Cette convention doit s'appliquer pleinement dans les outre-mers.

## 22 JANVIER – TUNISIE

Manifestation à Paris en solidarité avec le peuple tunisien, en lutte pour la dignité, la justice sociale et le développement régional.

## 26 JANVIER – IRAN

A l'occasion de la visite en France du président Rohani, la FIDH et ses organisations membres en France et en Iran, la Ligue de défense des droits de l'Homme en Iran (LDDHI), Defenders of Human Rights Center (DHRC) et la Ligue des droits de l'Homme en France, adressent une lettre ouverte au président de la République, M. Hollande. Elles le pressent « *de ne pas sacrifier les droits humains au profit du rapprochement économique entre les deux pays. Les violations des droits humains ont considérablement augmenté depuis*



*l'arrivée au pouvoir de l'actuel président iranien et elles ne sauraient être occultées au nom de futurs échanges commerciaux. Cette rencontre constitue une excellente opportunité pour inciter l'Iran à respecter les droits humains ».*

## 2 FÉVRIER – TRAITÉ TRANSATLANTIQUE (TAFTA)

Alors que l'Assemblée nationale examine un rapport sur l'arbitrage d'investissement, trente-deux organisations de la société civile désapprouvent la proposition de réforme de l'arbitrage d'investissement de la Commission européenne et appellent les parlementaires à y faire opposition, en particulier dans le cadre des négociations du traité transatlantique. NB : le projet de traité a été depuis abandonné par plusieurs gouvernements européens, dont le gouvernement français, tandis que le nouveau président des États-Unis, M. Trump, adopte une orientation plus isolationniste et annule le traité en préparation avec les pays d'Asie du Sud-est.

## 9 FÉVRIER – UKRAINE

Presque un an après les accords de Minsk 2, le conflit dans le Donbass, dans l'Est de l'Ukraine, dure toujours. Les combats continuent et le nombre de victimes ne cesse de croître depuis presque deux ans : plus de huit mille morts civils, plusieurs milliers de morts militaires, plus de dix-sept mille blessés, ainsi qu'au moins un million et demi de déplacés internes.

De nombreuses violations des droits de l'Homme ont lieu dans la zone de conflit, notamment suite à l'établissement par les républiques autoproclamées de Louhansk et de Donetsk d'un vaste réseau de lieux de détention illégaux. La Ligue des droits de

l'Homme, Ukraine Action et Échange Germano-Russe présenteront mardi 9 février deux rapports sur la situation des droits de l'Homme dans la zone de conflit en Ukraine, au siège de la LDH.

## 11 FÉVRIER – SYRIE

Les troupes de Bachar Al Assad, secondées par l'aviation russe, par le régime iranien extrémiste des Mollahs et ses bras armés dans la région (Hezbollah libanais, milices radicales irakiennes...), ont lancé une offensive contre les 300 000 habitants de la partie d'Alep libérée. Des milliers d'entre eux tentent de fuir la ville encerclée. A Genève, le régime de Damas n'a concédé aucune des mesures humanitaires exigées par le Conseil de sécurité et que le Haut Comité des négociations (HCN) réclamait en préalable à des négociations sur la transition politique pour parvenir à la paix. Non seulement la dictature syrienne et ses alliés ne combattent pas principalement Daesh, mais ils en tirent parti sur le terrain pour prendre en tenaille et écraser les démocrates qui résistent depuis cinq ans aux deux barbaries, celle du régime d'Assad et celle de Daesh. De nombreuses associations appellent à se mobiliser contre l'agression du régime syrien et de ses alliés contre le peuple syrien et porter haut le projet d'une Syrie libre et démocratique.

## 15 FÉVRIER – DROIT AU BOYCOTT DES PRODUITS ISRAÉLIENS

*« C'est avec consternation que le Collectif National pour une paix juste et durable entre Palestiniens et Israéliens, ainsi que les organisations soussignées, ont pris connaissance des divers vœux déposés dans plusieurs arrondissements de Paris*

*pour condamner l'expression citoyenne consistant à boycotter les produits israéliens tant que ce pays ne respectera pas le droit international. [...] Nos organisations n'ont pas toutes une position similaire sur le boycott mais toutes défendent le droit des citoyens à appeler au boycott et à le pratiquer quelle qu'en soit l'étendue, toutes demandent l'abrogation des circulaires Alliot-Marie / Mercier et toutes soutiennent les nombreuses actions menées dans le pays pour la liberté d'expression ».*

## 18 FÉVRIER – LES EXPULSIONS VERS HAÏTI DOIVENT CESSER

Le climat est extrêmement tendu en Haïti depuis le début de la crise électorale qui a conduit à l'annulation des élections présidentielles du dimanche 24 janvier. Depuis, les Haïtiens subissent une situation faite de violences et de fortes tensions politiques qui vient renforcer la situation de grande précarité dans laquelle se trouve le pays qui ne s'est pas relevé du séisme qui l'a touché en janvier 2010 et qui traverse une grave crise économique. Dans un tel contexte, la LDH demande aux autorités françaises, avec de nombreuses associations, de suspendre tout éloignement forcé vers Haïti.

## 18 FÉVRIER – EN POLOGNE, LE NAUFRAGE DE LA DÉMOCRATIE

L'Association européenne pour la défense des droits de l'Homme (AEDH) et son organisation polonaise Otwarta Rzeczpospolita dénoncent les décisions politiques prises par le gouvernement polonais contre les libertés et la vie démocratique. De plus, dans

les déclarations des nouveaux dirigeants, on perçoit que les droits des femmes seront les prochaines cibles, après la mise au pas du pays.

## 1<sup>ER</sup> MARS – SYRIE : RÉUNION-TÉMOIGNAGE- DÉBAT : PORTER LA VOIX DES JOURNALISTES D'ALEP

L'objectif de cette rencontre est d'écouter le témoignage de citoyens-reporters et de débattre avec eux sur la situation à Alep et dans sa région où la société civile, qui a pu émerger à partir de 2012, parvient à s'organiser et à faire fonctionner différentes institutions créées après le retrait du régime, et ce malgré les bombardements incessants des avions russe et syrien.

## 1<sup>ER</sup> MARS – GUYANE

Lancement d'une pétition pour la reconnaissance des droits des peuples amérindiens de Guyane française.

## 4 MARS – MIGRATIONS

Communiqué d'EuroMed Droits : Pas de compromis sur les droits humains ! La Turquie n'est pas un pays sûr, la migration n'est pas une menace.

## 8 MARS – ISRAËL-PALESTINE

Le Premier ministre Manuel Valls vient d'assimiler l'antisionisme à l'antisémitisme et à la haine d'Israël, lors du dîner annuel du Crif. En se livrant à cet amalgame, le Premier ministre emboîte le pas à tous ceux qui, du Crif à Benjamin Netanyahu, tentent de faire taire ceux et celles qui critiquent

la politique du gouvernement israélien. Pire encore, il alimente l'idée selon laquelle soutenir les droits du peuple palestinien équivaut à délégitimer l'État d'Israël. La lutte contre l'antisémitisme, comme contre toutes les formes de racisme, exige des pouvoirs publics qu'ils s'abstiennent d'alimenter des discours mensongers qui ne peuvent qu'alimenter haines et conflits.

## 25 MARS – SAHARA OCCIDENTAL

EuroMed Droits demande, dans un communiqué, que le droit international soit respecté et que les prisonniers sahraouis de Gdeim Izik au Maroc soient jugés par une juridiction civile, conformément aux nouvelles dispositions de la loi marocaine.

## 4 AVRIL RUSSIE

Projection-débat sur le thème « Société civile russe : tous des agents de l'étranger ? ».

## 4 AVRIL – CHINE

Lettre à Jean-Marc Ayrault, ministre des Affaires étrangères : « [...] Le 22 octobre 2013, la Ligue des droits de l'Homme a demandé à votre prédécesseur que le gouvernement français ne soutienne pas la candidature de la Chine au Conseil des Nations Unies pour les droits de l'Homme "compte tenu des violations répétées et continues que le gouvernement de ce pays commet au fil des années". La Chine a pourtant été élue. [...] Nous souhaitons que votre gouvernement se prononce avec clarté et conviction quand sont violés en Chine ces droits de l'Homme qui font partie de notre

identité nationale. Nous souhaitons aussi qu'il use de son influence pour que l'Europe s'exprime avec la même netteté et sans craindre de rétorsions économiques, lesquelles ne nuiraient qu'à la Chine ».

## 8 AVRIL – ALGÉRIE

Le Premier ministre va se rendre en Algérie pour le 3<sup>e</sup> « comité interministériel de haut niveau ». En accord avec les recommandations du Parlement européen du 30 avril 2015 sur l'Algérie, et de la Commission des normes de l'OIT adressées à l'Algérie en juin 2015, EuroMed Droits et ses membres exhortent Monsieur Manuel Valls à demander à ses homologues algériens la libération des militants arrêtés, la fin du harcèlement judiciaire et policier des syndicalistes autonomes et des défenseurs des droits humains et la garantie des libertés d'association et de réunion et les libertés syndicales, en conformité avec la constitution algérienne et les conventions internationales ratifiées par l'Algérie.

## 8 AVRIL – RÉFUGIÉS

Dans un communiqué, l'AEDH dénonce la situation selon laquelle « les états membres préfèrent délocaliser des policiers plutôt que relocaliser les réfugiés ».

## 18 AVRIL – ÉGYPTÉ

Lettre ouverte adressée au Président de la République François Hollande, en amont de sa visite en Egypte, pour soutenir que les droits humains doivent être au cœur de la relation franco-égyptienne.

## 18 AVRIL – TUNISIE

Communiqué d'EuroMed Droits à l'occasion du conseil d'association Union européenne – Tunisie : *« Droits humains et société civile : des invités incontournables dans les relations bilatérales entre la Tunisie et l'UE ».*

## 9 MAI – RWANDA

*« Nous nous félicitons de l'ouverture de ce procès [de Rwandais accusés de génocide], qui marque une nouvelle étape importante dans la lutte contre l'impunité des auteurs du génocide commis contre les Tutsis au Rwanda, au cours duquel sont mortes près d'un million de personnes »* ont déclaré l'ensemble des parties civiles, personnes physiques et associations (FIDH, LDH, CPCR, Survie, Licra et association CRF). Les parties civiles ont cependant appris avec une grande inquiétude le retrait subit de la représentante du parquet du pôle spécialisé Crimes contre l'humanité, crimes et délits de guerre du tribunal de grande instance de Paris, qui ne soutiendra donc pas l'accusation aux côtés de l'avocat général. [...] et souhaitent que la bonne administration de la justice ne s'en trouve pas affectée.

## 24 MAI – MAYOTTE

Depuis le mois de janvier, des collectifs villageois organisent des expulsions visant les personnes d'origine comorienne qualifiées d'« étrangères », qu'elles soient sans papiers, titulaires d'un titre de séjour ou même de nationalité française. Ces opérations inacceptables sont annoncées une ou plusieurs semaines à l'avance, et pourtant ni la mairie ni la préfecture ne s'y opposent. Les habitations précaires de ces personnes sont parfois détruites ou brûlées, ainsi

que leurs biens, les obligeant à fuir et à camper hors du village. Lors de ces manifestations, les forces de l'ordre, présentes sur place, non seulement n'interviennent pas pour stopper ces expulsions, mais mènent en amont et en aval de celles-ci des opérations de contrôle des étrangers. À Mayotte, la violence sociale dénoncée est bien réelle, mais ces mouvements se trompent de cible. Les personnes étrangères y sont devenues les boucs-émissaires d'une situation économique et sociale désastreuse résultant d'une politique discriminatoire à l'égard de tous les habitants de l'île. [...] Les associations membres du réseau MOM demandent aux pouvoirs publics de respecter l'état de droit, de rétablir une circulation normale au sein de l'archipel et de prendre rapidement des mesures pour améliorer les conditions de vie et mettre fin aux inégalités dont tous les habitants de Mayotte sont victimes. Cette crise ne peut se réduire ni se régler par la maltraitance et l'expulsion de personnes étrangères.

## 28 JUIN – BREXIT

Après le référendum sur le « Brexit », sans avoir à prendre parti sur le résultat lui-même, l'AEDH considère comme extrêmement dangereux pour les droits des citoyens les messages envoyés par ce référendum : la possibilité pour chaque État membre de faire exactement comme il l'entend pour préserver ses seuls intérêts nationaux prétendus. [...] On ne peut augmenter chez les citoyennes et les citoyens européens le sentiment d'une appartenance commune si, dans le même temps, on réduit la politique européenne à d'insupportables marchandages qui permettent à chaque État membre de ne choisir que ce qu'il veut, comme par exemple refuser les migrants, ou n'en vouloir qu'une certaine sorte, refuser les dépenses, réduire les droits des femmes, détruire les droits démocratiques. Le projet européen a maintenant

besoin d'un recentrage sur ces valeurs fondatrices : seule une Union démocratique, sociale, inclusive, accordant les mêmes droits à tous et respectant ses obligations internationales pourrait être reconnue par les citoyens comme légitime.

## CONSEIL DE L'EUROPE ET DROITS DES FEMMES

La Convention sur la prévention et la lutte contre les violences faites aux femmes et la violence domestique est un traité du Conseil de l'Europe signé le 11 mai 2011 [...] obligatoire pour les signataires et ouverte à signature aux États non-membres de l'UE, comme les pays du Sud méditerranéen. A ce jour, la Convention compte 42 pays signataires, dont 22 l'ont ratifiée. [...] EuroMed Droits et ses organisations membres et partenaires appellent toutes les organisations féministes au travers de la région EuroMed à utiliser cette convention pour être mieux équipées pour améliorer la vie des femmes et enfants affectés par la violence.

## 27 SEPTEMBRE – GUYANE

Communiqué du collectif Migrants outre-mer et de la Coordination française du droit d'asile. Depuis le 22 août 2016, la préfecture de Guyane n'enregistre plus les demandes d'asile qui lui sont présentées. Une violation manifeste de la Constitution française qui garantit à toute personne le droit de solliciter la protection de la France contre des persécutions. Une pratique qui tranche aussi avec la signature par la France de la déclaration des Nations unies du 19 septembre 2016, censée réaffirmer l'impératif de protection des réfugiés et des migrants.

Depuis la mise en échec de l'AKP aux élections de juin 2015, le gouvernement turc a décidé de mener une répression sanglante contre la population kurde et de criminaliser toute autre opposition (démocrates, militants syndicaux et des droits des personnes LGBT, défenseurs des droits de l'Homme, avocats, universitaires pour la Paix, journalistes). La tentative inacceptable de coup d'Etat du 15 juillet 2016 est devenue un prétexte à la mise en œuvre d'une répression sans précédent contre l'ensemble des opposants démocrates et bien sûr de la population kurde. L'établissement de l'état d'urgence permet au Conseil des ministres de gouverner par décret en suspendant l'obligation du respect de la Convention européenne des droits de l'Homme.

## 29 NOVEMBRE – PALESTINE

Un an après la communication interprétative de la Commission européenne, le ministère de l'Economie et des Finances a publié jeudi 24 novembre au Journal Officiel l'avis aux opérateurs économiques relatif à l'indication de l'origine des marchandises issues des territoires occupés par Israël depuis juin 1967, conformément aux demandes de nos organisations. Désormais, importateurs et distributeurs français devront « indiquer de manière précise l'exacte origine des produits » alimentaires. Les produits issus d'Israël et les produits issus des colonies en territoire palestinien et du Golan, illégalement occupés au regard du droit international, devront faire l'objet d'un étiquetage différencié.

## UNIVERSITÉ D'AUTOMNE

Qu'avons-nous en commun et de commun ? Au-delà des communs environnementaux comme formes d'organisation et de partage de la propriété ou de l'usage de ressources (pâturages, terres, cours d'eau, forêts, etc.), les communs interrogent en profondeur toutes les notions et pratiques de partage, de redistribution, d'être au monde, de politique, d'universalité.

Avec ce thème, l'université d'automne de 2016 a voulu porter un débat articulant la réflexion théorique et l'analyse des expériences et pratiques par leurs acteurs. Que signifie la migration d'une notion datée et liée à un monde agricole vers une vision plus large englobant tous les secteurs de la société ? Quelles théories et doctrines à ce sujet ? Quelle place pour les communs dans le droit international ?

Quelle gestion étatique, institutionnelle et territoriale ?

Quelles perspectives, enfin, avec les pratiques citoyennes de mise en commun, de partage et de cogestion pour réinventer, redéfinir et investir collectivement les droits, les modes d'usage et de production de biens matériels et immatériels (comme la culture, les connaissances etc.), le climat, la santé, la diversité ? Les communs font-ils liens philosophiquement, politiquement, moralement et pratiquement, entre sauver la possibilité même de la vie et refonder le vivre ensemble ?

**LES  
COMMUNS  
UN NOUVEL  
UNIVERSALISME ?**

**UNIVERSITÉ  
D'AUTOMNE  
26 & 27.11.2016**

Espace Reuilly  
21, rue Hénard  
75012 Paris

M<sup>e</sup> Montgallet ou Dugommier

# DROITS ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX

La LDH fait de l'indivisibilité des droits une référence fondamentale de son engagement. Crise sociale et crise démocratique sont liées. Le combat pour les droits de l'Homme ne peut faire l'impasse sur la garantie des droits les plus fondamentaux : droit aux soins de santé, à l'éducation, au logement, droit de vivre en famille, mais aussi droit au travail et du travail, qui demeure central pour la socialisation des individus.

La loi de réforme du droit du travail a fait l'objet d'un traitement politique particulièrement défaillant, qu'il s'agisse de son absence de préparation avec les partenaires sociaux ou de son vote au Parlement selon la procédure de l'article 49-3. Les problèmes de santé s'aggravent pour les étrangers, menacés d'être privés de protection. La pénurie de logements abordables persiste et est un obstacle à l'intégration sociale. Enfin, les efforts doivent se poursuivre pour que les entreprises internationales soient vigilantes en matière de droits de l'Homme et qu'elles paient des impôts en France en proportion de leur présence.

## 8 MARS – DROIT DU TRAVAIL

Le gouvernement a présenté un projet de loi « visant à instituer de nouvelles libertés et de nouvelles protections pour les entreprises et les actifs ». A la suite de sa

présentation, toutes les organisations syndicales de salariés et de la jeunesse ont fait part de leurs critiques et appellent à se mobiliser, sous des formes diverses, à différents moments. Pour la Ligue des droits de l'Homme, les droits économiques et sociaux sont

constitutifs des droits de l'Homme, comme les droits civils et politiques ; c'est ce qui fonde son intérêt et, dans le cas précis, son inquiétude. [...] La cohésion sociale ne peut exister qu'avec des femmes et des hommes citoyens dans la cité et dans leur travail. Une réforme du droit du travail ne doit conduire ni à une régression des droits des salariés, ni à un lien de subordination plus important des salariés à l'égard de leurs employeurs. La LDH refuse l'opposition entre le droit au travail et le droit du travail et réclame, depuis longtemps déjà, une véritable sécurisation des parcours professionnels ainsi que l'effectivité de la Charte des droits sociaux.

## 17 MARS – PROTECTION MALADIE UNIVERSELLE

Communiqué commun Fnars, Secours catholique – Caritas France, ODSE à propos des décrets en préparation de la toute nouvelle réforme dite « Protection universelle maladie » (PUMa) et qui vont empêcher l'accès et le renouvellement de l'Assurance maladie de 700 000 ressortissants étrangers en séjour légal en France. A rebours des excellentes intentions de la réforme PUMa visant à simplifier les formalités administratives pour la majorité des assurés, les projets de décrets font le choix de durcir les conditions pour les personnes étrangères en situation régulière. [...] Nos organisations appellent le gouvernement à consolider, pour tous, les améliorations apportées par la réforme CMU.



## 29 MARS – LOGEMENT

Dans une analyse du marché du logement et des graves insuffisances des politiques publiques, la LDH dénonce l'absence de volonté politique pour rendre effectif pour tous le droit au logement. Un habitat digne pour chacun, garanti par la solidarité du corps social, est un préalable à l'accès à une citoyenneté effective, combat permanent de la Ligue des droits de l'Homme.

## 11 MAI – TRAVAIL

Dans un communiqué, la LDH remarque qu'« *une fois de plus, le Premier ministre malmène le débat démocratique en tentant de faire adopter le projet de loi travail par le biais de la procédure prévue par l'article 49-3 de la Constitution. Face aux vagues de critiques que suscite ce projet, le Premier ministre préfère la manière forte ; il prend ce faisant le risque de déplacer le débat en dehors du Parlement et de provoquer le conflit* ».

## 9 JUIN – SANTÉ

Le Comité régional Ile-de-France de la LDH a initié un important colloque co-organisé avec la Macif et la Ville de Nanterre, sur le thème « Pour une santé égalitaire et solidaire ! ».

## 12 SEPTEMBRE – MULTINATIONALES

Avec d'autres associations, la LDH appelle la France et l'Union européenne à soutenir le traité des Nations unies sur le respect des droits humains par les entreprises multinationales.

## 7 OCTOBRE – ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE ENTRE L'UNION EUROPÉENNE ET LE CANADA (CETA)

Communiqué de la LDH soutenant que le Parlement européen ne doit pas voter l'accord Ceta tant que les droits des citoyens passeront après les droits du commerce.

## 15 NOVEMBRE – SANTÉ DES ÉTRANGERS EN FRANCE

En France, les personnes étrangères gravement malades qui ne pourraient pas avoir accès à un traitement et à un suivi dans leur pays d'origine sont censées être protégées contre toute mesure d'expulsion et avoir droit à un titre de séjour. Ce dispositif vise un double objectif : le respect de la santé individuelle et la protection de la santé publique. Mais les rédacteurs des décrets d'application de la loi du 7 mars 2016 relative au droit des étrangers semblent l'avoir oublié. Cette loi prévoit le transfert de l'évaluation médicale des demandes de cartes de séjour pour soins, des Agences régionales de santé (ARS) à un collège du service médical de l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII), organisme placé sous la tutelle du ministère de l'Intérieur. [...] Afin que les médecins du service médical de l'OFII puissent exercer leur mission en adéquation avec leurs principes déontologiques, et qu'ils ne fassent l'objet d'aucune pression, l'ODSE demande des garanties permettant de maintenir le pilotage de l'évaluation médicale des demandes de cartes de séjour pour soins sous la compétence exclusive du ministère de la Santé.

## 1<sup>er</sup> DÉCEMBRE – MULTINATIONALES

Communiqué commun à plusieurs organisations réunies au sein du Forum citoyen pour la responsabilité sociale des entreprises (RSE) suite au fait que les députés ont adopté en nouvelle lecture la proposition de loi sur le devoir de vigilance des sociétés mères et entreprises donneuses d'ordre. « *Ce texte représente une avancée importante face à l'impunité des multinationales en termes de respect des droits humains et de l'environnement. Nos organisations saluent cette nouvelle version du texte et appellent le gouvernement à garantir son adoption définitive avant la fin de la mandature* ».



# AGIR CONTRE LES ÉCARTS DE SALAIRES FEMMES/HOMMES : PRENDRE EN COMPTE LE CAS DES AIDANTES INFORMELLES

[HTTP://WWW.LDH-FRANCE.ORG/VIE-ACTIVE-VIE-DAIDANT-TOUTES-CONCERNES/](http://www.ldh-france.org/vie-active-vie-aidant-toutes-concernes/)

Un premier projet, mené par la LDH, la Macif et des partenaires européens a montré la difficulté de concilier rôle d'aidant et vie professionnelle. Il a montré également qu'en règle générale les aidants informels sont pénalisés au niveau du salaire et de leur progression de carrière ce qui a une incidence sur leurs revenus tout au long de la vie, puisqu'ensuite, leur pension de retraite sera minorée en conséquence. Or les aidants sont surtout des aidantes.

La nécessité d'assurer ce rôle renforce donc les écarts de salaires femmes/hommes (Gender Pay Gap ou GPG).

Peu ou pas connue, cette cause d'écarts de salaires femmes/hommes dus au rôle d'aidant n'est pas combattue, alors que leur nombre augmente et qu'ils sont essentiels dans une prise en charge de la dépendance à moindre coût pour la société. L'objectif de la LDH et de Macif-Mutualité est de mener des actions pour que l'égalité de traitement femme/homme devienne effective. Nous avons souhaité contribuer à lutter contre ce facteur de GPG en mettant en œuvre un projet transnational, soutenu par des fonds européens avec l'IRES (Institut de recherches économiques et sociales), la CGT Rhône Alpes, ARCS (Italie), la LDH du Luxembourg, la LDH autrichienne et l'AEDH (Association Européenne pour la Défense des Droits de l'Homme). Ce projet a démarré par un état des lieux qui a permis de dresser un panorama des politiques d'aide

à la dépendance dans les pays concernés, d'étudier des cas concrets d'écarts de salaires dus au rôle d'aidante informelle, de vérifier que le GPG dû au rôle d'aidante informelle est une réalité, mais une réalité invisible, de rechercher d'une part les bonnes pratiques en entreprises et d'autre part, dans les différents contextes de politiques publiques, les solutions déjà mises en œuvre. La mutualisation de ces données a permis de proposer une série de recommandations pour réduire ces inégalités salariales.

Un colloque transnational organisé le 24 mai 2016 a présenté les résultats de ces travaux, nos recommandations et nos messages vis-à-vis de la société civile, des entreprises, des salariés et des pouvoirs publics. Ces analyses et propositions sont traduites en outils de sensibilisation et de communication : brochure, flyer, infographie animée en français, anglais, allemand et italien. Ces outils sont disponibles et téléchargeables ci-après. Nous attendons de notre campagne d'information et de sensibilisation que les partenaires sociaux et les responsables politiques prennent conscience de la question du GPG pour les femmes aidantes et initient des réflexions et initiatives sur le sujet, afin que les aidants et le grand public soient informés des difficultés rencontrées par les aidantes informelles dans leur vie professionnelle en particulier en ce qui concerne la question des revenus.



# OBSERVATOIRE DE LA LIBERTÉ DE CRÉATION

Censurer la création, c'est porter atteinte à la faculté de chacun de pouvoir jouir des arts et des œuvres, et porter atteinte au débat et à la faculté critique. Le respect de la liberté de création est essentiel pour la démocratie. Or les formes de censures ou de restrictions imposées aux œuvres et aux artistes ne cessent de se multiplier. La LDH a créé un « Observatoire de la liberté de création » qui, avec de nombreux partenaires, intervient sur ces questions.

## 28 AVRIL – CENSURE DANS LA PROGRAMMATION D'UN CINÉMA

L'observatoire dénonce, dans une lettre ouverte, l'ordre donné par le maire à l'équipe du cinéma d'Argenteuil de retirer deux films de la programmation du cinéma d'Argenteuil : *la Sociologue* et *l'ourson* d'Etienne Chaillou et Mathias Théry et 3 000 nuits de Mai Masri.

## 19 MAI – CENSURE POUR UN CONCERT

Le vendredi 13 mai, jour de la commémoration des attentats de novembre 2015, la mairie de Verdun a annoncé l'annulation du concert de Black M programmé le 29 mai pour la commémoration

de la bataille de Verdun, en présence du président François Hollande et de la chancelière Angela Merkel. Les Français aiment les commémorations : elles leur rappellent qu'ils ont jadis fait preuve de courage. Ce serait mieux s'ils en faisaient preuve aujourd'hui. Le maire de Verdun a invoqué des « risques forts de troubles à l'ordre public » face au « déferlement de haine et de racisme » suscité par la venue d'un rappeur dont les chansons, il y a six ans, avaient suscité la polémique.

## 16 AOÛT – ÉTAT D'URGENCE ET ARTS DE LA RUE

Alors que l'état d'urgence a été prolongé une quatrième fois cet été, les manifestations d'arts de la rue font face à des exigences de sécurisation de plus en plus contraignantes. Malmenés,

déplacés, redimensionnés, voire annulés, les spectacles dans l'espace public portent pourtant la capacité à ré-enchanter l'espace public aujourd'hui.

## 3 OCTOBRE – CLASSIFICATION D'UN FILM

Depuis 2014, le film *La Vie d'Adèle* d'Abdellatif Kechiche, Palme d'or à Cannes en 2013, est la cible de « Promouvoir », association catholique traditionaliste, qui réclame son interdiction aux personnes âgées de moins de dix-huit ans. Le Conseil d'État vient de rendre, mercredi 28 septembre, son avis : « (...) si les scènes de sexe en cause, bien que simulées, présentent un caractère de réalisme indéniable, elles sont, d'une part, exemptes de toute violence et, d'autre part, filmées sans intention dégradante ».

Le Conseil d'État conclut que la ministre de la Culture et de la Communication n'a pas commis d'erreur d'appréciation ni trahi l'esprit des textes en accordant au film (sur avis de la commission) un visa comportant une interdiction aux moins de douze ans, assorti d'un avertissement destiné à l'information des spectateurs les plus jeunes et de leurs parents.

# SOUTIEN JURIDIQUE PERSONNALISÉ

Au-delà de son rôle de plaider, fidèle à son objet de défense des droits et des libertés de chacun, la Ligue des droits de l'Homme assure également une activité de soutien juridique à la personne.

Elle assure ainsi quotidiennement le traitement des nombreuses sollicitations reçues via ses permanences téléphoniques ou par courrier. Via le suivi personnalisé des dossiers, cette activité permet de constituer un outil d'évaluation permettant de mieux connaître, en fin d'année, la densité des demandes, la nature des sollicitations, et leurs évolutions d'année en année.

En 2016, l'activité du service juridique est restée très dense.

Forte d'un service juridique de six personnes, la LDH a ainsi traité en 2016 plus de 2 400 appels téléphoniques et 1 026 courriers sollicitant un soutien juridique personnalisé. La LDH a également accompagné plus de 2 100 personnes reçues dans le cadre de permanences assurées dans des Maisons de justice et du droit, des Points d'accès aux droits et des lieux de privation de libertés.

**PLUS DE 2 400 APPELS  
ET PLUS DE 1 000 COURRIERS  
TRAITÉS EN 2016  
PAR LE SERVICE JURIDIQUE  
DE LA LDH**

## PERMANENCES TÉLÉPHONIQUES

Il s'agit de permanences journalières, sur le créneau horaire de 10h-13h. La planification de la permanence téléphonique sur ce créneau existe depuis près de quarante ans maintenant. Elle est donc parfaitement identifiée. En outre, viennent en complément d'autres permanences téléphoniques associatives qui fonctionnent tous les après-midi. La mission est d'écouter pour mieux comprendre la demande. Il s'agit d'un travail de suivi personnalisé, permettant de décrypter la demande, d'informer, d'orienter vers des structures ad hoc ou de fixer un rendez-vous afin de procéder à la mise en place d'un soutien juridique au dossier. Ainsi, lors de chaque appel téléphonique, une fiche-dossier est remplie par l'écouter. L'entretien dure environ un quart d'heure, vingt minutes.

Outre que l'établissement de la fiche permet une prise en charge et un suivi personnalisé des situations sur le moyen terme, elle constitue également un outil d'évaluation permettant de mieux connaître, en fin d'année, la densité des demandes, la nature des sollicitations, etc.

La fréquentation de la

permanence téléphonique est toujours dense.

Au cours de l'année 2016, 2 643 appels ont été traités. Ce chiffre est en augmentation par rapport à l'année 2015, année au cours de laquelle 2 411 appels ont été réceptionnés. Ce chiffre recouvre à la fois les nouveaux appels et les suivis de situation. En effet, les différentes sollicitations d'une même personne sont notées sur une seule fiche, et ne donnent pas lieu à l'ouverture d'une fiche supplémentaire. Comme pour les courriers, et cela est une constante depuis cinq ans, si le droit des étrangers demeure important, de nombreuses questions diverses sont posées (droit des successions, droit fiscal, droit de la famille, etc.).

Les appels émanent principalement des intéressés, de leurs proches et des services sociaux. A l'image des années précédentes, les demandes ont trait dans une large majorité au droit des étrangers, qu'il s'agisse de l'entrée en France, de l'accès au séjour, du regroupement familial, de l'accès à la nationalité française. Mais les appels reçus portent également sur d'autres domaines du droit : discriminations, droit du travail, différends privés, droit pénitentiaire, violences de la part des forces de l'ordre, sans compter les personnes en grande souffrance psychique qui ont besoin d'une écoute.

#### LE TRAITEMENT DU COURRIER

Au cours de l'année écoulée, le service juridique a traité 1 211 courriers. Comme pour les appels téléphoniques, ce chiffre est en hausse par rapport à 2015 (1 026 courriers traités). Cependant, ces restitutions chiffrées ne sont pas complètes car certains courrier – postaux ou électroniques – font l'objet d'une réponse par téléphone. Ainsi, le bilan chiffré ne traduit pas *in extenso* l'ensemble des réponses apportées.

En 2016, les sollicitations en matière de droit des étrangers ont

été importantes (28%). Toutefois, et ce depuis six années consécutives, l'item « Questions diverses » reste dense (11%). Par ailleurs, les courriers émanant de personnes résidant au Maghreb et qui portent sur des questions de visas, de nationalité, de réversion de pension, etc., sont toujours présentes et ont représenté 3% des courriers traités. Il doit en revanche être noté pour cette année la hausse importante de l'item relatif au droit administratif. En 2016, cela représente 23% des sollicitations traitées. Ce constat est dû à une forte augmentation des mesures administratives locales, qu'il s'agisse des arrêtés antimendicité/consommation d'alcool/occupation de la voirie, etc. ou antiburkini ou autres mesures ayant trait à la « laïcité ». Par ailleurs, sur ce chiffre de 1 211 réponses, il doit être indiqué que 1 022 ont fait l'objet d'un traitement par courrier électronique. Le traitement par voie postale devient, si ce n'est marginal, plus que réduit (16%).

Les sections locales de la LDH sollicitent régulièrement le service juridique. Ainsi, pour l'année écoulée, 190 courriers ont été à destination d'une section ou fédération de la LDH. Le chiffre est stable. Le droit des étrangers reste la matière juridique la plus traitée par nos antennes locales (59,5%).

### 163 INTERVENTIONS AUPRÈS DES AUTORITÉS ADMINISTRATIVES

Suite aux entretiens individuels au cours desquels les documents en possession de l'intéressé sont examinés ou suite à l'envoi de dossiers complets pour des personnes se trouvant hors région d'Ile-de-France, une action de la LDH peut intervenir. Une intervention auprès de l'autorité compétente est ainsi effectuée. Doit être entendue par « intervention », la rédaction d'un courrier comportant le rappel des faits et

la discussion nourrie d'éléments de droit et de jurisprudence. Les pièces justificatives accompagnent le courrier. Toutefois, et à titre exceptionnel, l'intervention peut prendre la forme d'une intervention volontaire de la LDH devant le tribunal administratif, au soutien de la requête introduite par la personne concernée par la mesure administrative.

Pour l'année 2016, ce sont 162 interventions qui ont été effectuées. Ce nombre est à l'identique de celui de l'année 2015 qui était de 163. Il est à rappeler que ce chiffre n'inclut pas les interventions volontaires devant la juridiction administrative ou devant le Conseil des prud'hommes. En effet, comme nous avons déjà eu l'occasion de l'écrire, l'accompagnement individuel, depuis quelques années, ne se résume pas à la seule intervention auprès des institutions. Le service juridique, dans certains cas, aide à la rédaction de requête en référé et en excès de pouvoir devant la juridiction administrative. C'est notamment le cas pour des dossiers relatifs à des refus de délivrance de visa, à la naturalisation, ou encore devant le Tribunal des affaires de sécurité sociale (Tass) en matière de refus d'allocations.

### EN ILE-DE-FRANCE, 2 129 PERSONNES ACCOMPAGNÉES DANS LE CADRE DES PERMANENCES AU SEIN DES MAISONS DE JUSTICE ET DU DROIT (MJD) ET DES POINTS D'ACCÈS AU DROIT (PAD)

Depuis 2001, la LDH est présente, dans le cadre de ses permanences en matière de droit des étrangers, dans les Maisons de justice et du droit (MJD) de la Seine-Saint-Denis, la commune pilote ayant été La Courneuve. Puis, au fil des ans, d'autres permanences se sont

ouvertes. Le rythme d'intervention s'est accru pour nombre d'entre elles : hebdomadaire sur une journée entière voire sur une journée et demie. A ce jour, la LDH intervient dans quatre MJD (Aubervilliers, Le Blanc-Mesnil, La Courneuve, Saint-Denis). La présence de la LDH au sein des points d'accès au droit (Pad) parisiens est légèrement plus récente. Des permanences, également en droit des étrangers, sont assurées dans les Pad du 18<sup>e</sup>, 19<sup>e</sup>, et 20<sup>e</sup> arrondissement. Chaque année, il est à noter une fréquentation toujours en hausse de ces lieux d'accès au droit de proximité.

Pour l'année 2016 :

- 1 205 personnes ont pu être reçues et aidées dans leurs démarches au sein des MJD du 93. La fréquentation est en hausse par rapport à l'année 2015 (1 103 personnes reçues) car les importantes difficultés rencontrées pendant six mois par une des MJD du département, ont été résolues ;
- 920 personnes ont été reçues dans les Pad parisiens. Ce chiffre est en baisse par rapport à 2015 (1 026 personnes reçues).

Les actions menées dans le cadre de l'ensemble des permanences permettent de mettre en lumière que :

- dans la majorité des cas, les ressortissants étrangers prennent rendez-vous afin d'obtenir des informations précises sur la législation en vigueur. Et, des informations communiquées, découlent leurs demandes relatives aux possibilités de régularisation de leur situation administrative ;
- la connaissance des permanences est connue essentiellement soit par la circulation de l'information entre les personnes, soit à partir d'une orientation faite par les services de la mairie ou les services sociaux ;
- les personnes qui consultent les permanences sont majoritairement dans la tranche d'âge des 26-40 ans ;
- majoritairement, les ressortissants étrangers sont

originaires du Maghreb et d'Afrique (subsaharienne, centrale et de l'Est). Ce constat n'est pas récent, et constitue une constante depuis plusieurs années.

## DES PERMANENCES DANS LES LIEUX PRIVATIFS DE LIBERTÉS

L'action de la LDH au sein de la maison d'arrêt pour hommes de la Seine-Saint-Denis, action qui existe depuis le mois de mars 2005, permet un meilleur accès au droit et à l'information pour des hommes de nationalité étrangère, isolés, souvent confrontés à la barrière de la langue.

L'établissement pénitentiaire de la Seine-Saint-Denis a une capacité théorique de 582 places, pour 545 cellules. Au 30 mars 2017, l'établissement pénitentiaire compte 1 132 personnes hébergées, soit un taux d'occupation record de 201% chez les majeurs.

En 2016, comme les années précédentes, 10 permanences ont été assurées. Pour l'année écoulée, ce sont 64 entretiens qui ont été menés (68 en 2015), et 63 personnes ont été reçues (66 en 2015), ce minime écart s'expliquant par le fait qu'une personne a été vue à deux reprises. Même exercice que les années précédentes : un bilan chiffré commenté. Tout d'abord une tendance 2016 inversée par rapport à 2015 : 52% des détenus accueillis à la permanence sont prévenus et 48% ont déjà été jugés. Or, en 2015 les personnes condamnées représentaient 71 % des détenus reçus, chiffre stable par rapport à 2014 où ils représentaient 70 %. En second lieu, les nationalités demeurent variées. Nous dénombrons, comme pour l'année précédente, 29 nationalités, parmi les 63 personnes écrouées. Aucune nationalité n'est réellement prédominante. En revanche, il est à relever que les personnes incarcérées originaires du Maghreb représentent 28 % des personnes rencontrées, et que les détenus

originaires d'Afrique (hors Maghreb) constituent 11 % du total. Concernant la nature des demandes, 28,5% des dossiers présentés ont trait à des situations où les personnes concernées attestent d'une ancienneté de séjour en France de plus de 10 ans et des attaches familiales. En outre, dans 13% des cas, les personnes sont arrivées mineures sur le territoire français.

Néanmoins, dans nombre de situations, la demande a porté sur les informations générales tenant aux conditions de régularisation de la situation administrative en France. Cela concerne 24% des dossiers examinés.

Enfin, 11% des situations ont trait à la question du renouvellement du titre de séjour.

Les autres demandes demeurent isolées : demande d'information pour la transcription d'un acte de mariage, problèmes de détresse psychologique, etc.

## ACTIVITÉS CONTENTIEUSES

Le service juridique initie ou coordonne, en lien avec des avocats qui représentent l'association, divers contentieux, tant devant les juridictions judiciaires qu'administratives, à l'encontre de décisions nationales ou locales. Le détail de cette activité est présent dans le rapport du service juridique.



L'intégralité du rapport annuel du service juridique est disponible en ligne sur notre site : [www.ldh-france.org](http://www.ldh-france.org)



# EN SAVOIR PLUS SUR L'ACTION DE LA LDH

## CHIFFRES CLÉS

Face à l'actualité politique, la Ligue des droits de l'Homme réagit en publiant des communiqués, en organisant des conférences de presse... Elle marque ainsi ses prises de position, annonce son soutien à certains événements, conteste des projets de loi, etc.

En 2016, la LDH a publié 74 communiqués en son nom propre, et elle en a cosigné 44 auprès d'autres organisations ou au sein de collectifs. Au cours de l'année, 10 conférences de presse ont été tenues. Elle a également adressé 16 lettres ouvertes, et près de 43 appels (manifestations, rassemblements, pétitions...) ont été rendus publics.

Un autre moyen de partager sa réflexion politique ou sa position est de publier des tribunes dans les médias (*Le Monde*, *Libération*, *Mediapart*, « Le Plus » du *Nouvel Obs...*). Pour l'année 2016, la présidente et/ou les présidents d'honneur, voire certains membres du Comité central, parfois aussi aux côtés de nos partenaires, ont fait paraître 5 tribunes sur des sujets tels que la laïcité, les droits des femmes, la révision constitutionnelle, les libertés et les droits économiques, sociaux et culturels.

Outre les tribunes, la Ligue des droits de l'Homme fait l'objet de nombreux articles dans la presse quotidienne. D'autant que sa présidente et ses présidents d'honneur sont régulièrement amenés à s'exprimer publiquement. Ainsi, pour cette même année, plus de 6 970 articles de fond ont été recensés dans

la presse quotidienne nationale et régionale, sur le web, via des interventions radiophoniques et télévisées, etc.

La Ligue des droits de l'Homme fait également partie de ces organisations dont l'avis et l'expertise comptent. Elle a ainsi été auditionnée par diverses institutions à 30 reprises au cours de l'année 2016 (auprès de la Commission nationale consultative des droits de l'Homme - CNCDH, de ministères, de l'Assemblée nationale et du Sénat...).

## TRAVAIL EN RÉSEAUX ET COLLECTIFS

La LDH est membre de plusieurs collectifs regroupant des associations, des organisations syndicales et des partis politiques. Tous travaillent ensemble sur des actions et des thèmes communs.

### LES COLLECTIFS PARTICULIÈREMENT ACTIFS EN 2016

- Observatoire des libertés et du numérique (OLN)
- Obs. de la liberté de création
  - Alerte
- Collectif des associations unies
- Observatoire du droit à la santé des étrangers (ODSE)
  - CNDH Romeurope
- « Nous ne céderons pas ! »
- Obs. de l'enfermement des étrangers (OEE)

## LES REVUES

### HOMMES & LIBERTÉS

### S'INFORMER SUR LES DROITS DE L'HOMME, C'EST DÉJÀ COMMENCER À LES DÉFENDRE !

La revue trimestrielle de la LDH, *Hommes & Libertés*, alimente le débat citoyen sur les grands thèmes d'actualité qui ont des implications politiques et sociales pour les droits de l'Homme. En 2016, quatre numéros d'une soixantaine de pages ont été publiés. Chaque numéro comporte des articles d'actualité et un dossier thématique.

Tirage: 4700 exemplaires



<http://www.ldh-france.org/sujet/revue-hommes-libertes/>



## LDH INFO



Le mensuel *LDH Info* s'adresse aux ligueurs. Ce bulletin mensuel d'une vingtaine de pages permet de suivre l'actualité politique de la LDH (l'activité du Bureau national et les débats du Comité central, les communiqués produits, la vie des sections, des fédérations, des comités régionaux et des groupes de travail), et d'être informé des campagnes menées par la LDH.

Il fait également part des publications produites ou soutenues par la LDH, des expositions et de toute forme de communication touchant aux droits de l'Homme.

Tirage: 1500 exemplaires

## LES LETTRES ÉLECTRONIQUES

### LETTRE D'INFORMATION «OUTRE-MERS»

Depuis décembre 2013, la LDH édite sa lettre d'information trimestrielle sur la situation des droits de l'Homme en outre-mer, avec ses sections des départements et collectivités d'outre-mer (Réunion, Mayotte, Martinique, Guadeloupe, Guyane et Nouvelle-Calédonie) et le groupe de travail du même nom.

## LES LETTRES RÉGIONALES



- [Lettre «Les droits de l'Homme en Amérique latine»](#)
- [Lettre «Les droits de l'Homme en Amérique du Nord»](#)
- [Lettre «Les droits de l'Homme en Europe centrale et orientale»](#)
- [Bulletin du groupe Chine «Les droits de l'Homme en Chine»](#)

## POUR ALLER PLUS LOIN : LA LDH EN RÉGION

Chaque année, la LDH édite ses rapports annuels régionaux. Retrouvez l'ensemble des actions et mobilisations locales, ainsi que les temps forts ayant marqué l'année 2016 au niveau de votre région, mais aussi les coordonnées de vos sections...



L'ensemble des rapports régionaux 2016 est disponible sur notre site : [www.ldh-france.org](http://www.ldh-france.org)

## LIVRE DE LA LDH...

*Le monde qui vient. Entre périls et promesses. 2000-2015, un état des droits, Ligue des droits de l'Homme, La Découverte, 2016.*



Ce livre coordonné par la Ligue des droits de l'Homme se veut pleinement vigie ; à son image, il entend sonner l'alarme. Comme elle, il entend y oeuvrer en s'appuyant sur l'engagement de celles et ceux qui ont accepté d'y apporter leur savoir et leurs doutes, de contribuer à faire vivre la réflexion, le politique au sens le plus noble de ce mot, c'est-à-dire de ne pas séparer la pensée de l'action et de mettre l'une et l'autre au service de l'Homme et de la justice.

L'ambition de ce livre, comme celle de la Ligue des droits de l'Homme, est de contribuer à la réflexion collective nécessaire à la réalisation de cet objectif consistant à placer droits et libertés au cœur d'une dynamique mondiale de construction démocratique et sociale.

## ... ET SOUTENU PAR LA LDH



*En finir avec les idées fausses  
propagées par l'extrême droite,*  
Vincent Edin, Editions de  
l'atelier, 2016

Le débat politique actuel, aimanté par la présidentielle donne lieu à des surenchères sécuritaires et identitaires ainsi qu'à la désignation de boucs émissaires qui révèlent l'influence grandissante des idées de l'extrême droite au risque de leur banalisation.

À la persistance du chômage et l'aggravation des inégalités, aux scandales politico-financiers et à la crise de la représentation politique, s'ajoutent les traumatismes liés aux attentats de janvier et novembre 2015, puis de juillet 2016. Tout cela ébranle l'idée d'une communauté de destin et de valeurs et favorise la progression d'idées d'extrême droite.

Soutenu par des syndicats et des associations (CGT, FIDL, FSU, JOC, LDH, Mrap, Solidaires, Unef, UNL), ce livre démasque les différentes déclinaisons de l'idéologie d'extrême droite, définit ses contours pour révéler ses mensonges, les contrecarrer, et la combattre. Soixante-dix-huit idées fausses trouvent leur contrepoint dans ce livre pour une réponse documentée et accessible à un large public.

### RESTEZ INFORMÉ-E !

Pour suivre l'actualité des droits de l'Homme en France et dans le monde, abonnez-vous à nos différentes lettres auprès du service communication de la LDH :

[communication@ldh-france.org](mailto:communication@ldh-france.org)

Et pour ne manquer aucune information, suivez la LDH sur les réseaux sociaux :

 [ldhfrance](https://www.facebook.com/ldhfrance)

 [@LDH\\_Fr](https://twitter.com/LDH_Fr)

# ABONNEZ-VOUS OU OFFREZ UN ABONNEMENT

Vous aimez notre revue *Hommes & Libertés*? Vous souhaitez la faire découvrir à ceux que les droits de l'Homme intéressent, à ceux qui cherchent une information indépendante, complète, militante?



L'abonnement  
annuel à 25 €  
seulement!  
(4 numéros,  
port compris)

Vous pouvez également vous abonner  
sur le site de la boutique de la LDH:  
[boutique.ldh-france.org/hommes-et-libertes.html](http://boutique.ldh-france.org/hommes-et-libertes.html)

France: 25 € – Union européenne et Dom-Com: 30 € – International: 35 €

☐ Je souhaite m'abonner à *Hommes & Libertés* (un an, quatre numéros).

☐ 25 € (France)

☐ 30 € (UE et Dom-Com)

☐ 35 € (International)

☐ Je souhaite abonner un-e ami-e à *Hommes & Libertés* (un an, quatre numéros)

☐ 25 € (France)

☐ 30 € (UE et Dom-Com)

☐ 35 € (International)

Bulletin d'abonnement à nous envoyer, accompagné d'un chèque à l'ordre de la LDH:

Ligue des droits de l'Homme, 138 rue Marcadet, 75018 Paris

Tél. 01 56 55 51 00, [communication@ldh-france.org](mailto:communication@ldh-france.org)

**Vous**

Nom et prénom: .....

Adresse: .....

Tél. .... Signature: .....

**Votre ami-e**

Nom et prénom: .....

Adresse: .....

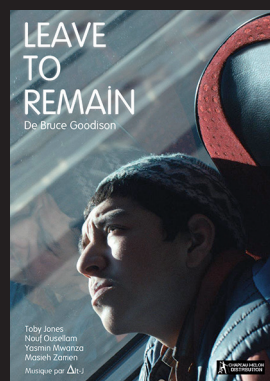
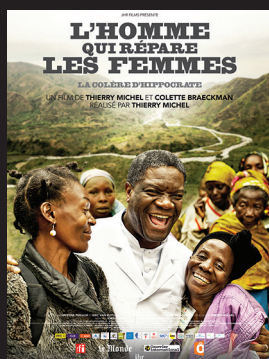
Tél. ....



# LES FILMS SOUTENUS

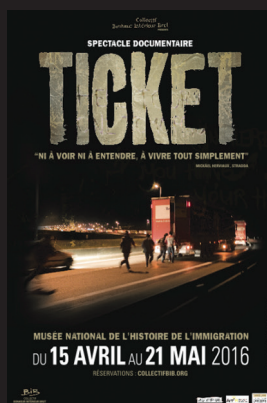
La LDH promeut et soutient des œuvres cinématographiques qui, outre leurs qualités artistiques, s'intéressent à la problématique des droits de l'Homme et à leur effectivité. Certains de ces films ont fait l'objet de projections-débats par nos sections. A ce titre, en 2016, 18 films ont retenu notre attention.

- *Je suis le peuple*, d'Anna Roussillon
- *Contre-pouvoirs*, de Malek Bensmail
- *L'homme qui répare les femmes*, de Thierry Michel
- *Merci patron*, de François Ruffin
- *Leave to remain*, de Bruce Goodison
- *No land's song*, de Ayat Najafi
- *La sociologue et l'ourson*, de Etienne Chaillou et Mathias Thery
- *Laurette 1942*, de Francis Fourcou
- *This my land*, de Tamara Erde
- *10 949 femmes*, de Nassima Guessoum
- *Souvenirs de la Géhenne*, de Thomas Jenkoe
- *Les pépites*, de Xavier de Lauzanne
- *Sonita*, de Rokhsareh Ghaem Maghami
- *Sociale*, de Gilles Perret
- *Afectados*, de Silvia Munt
- *Democracy*, de David Bernet
- *Wolf and sheep*, de Shahrbanoo Sadat
- *Algérie du possible*, de Viviane Candas



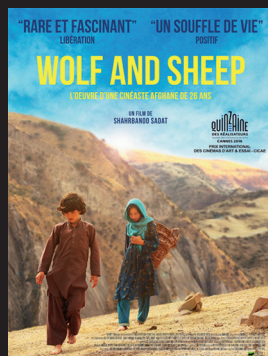
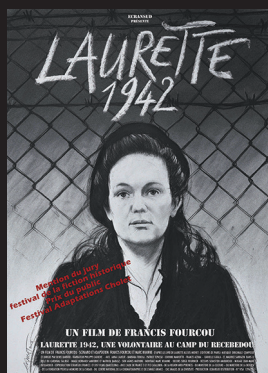
# LES PIÈCES DE THÉÂTRE

- *Marie Curie ou la science faite femme*, de et avec Pierrette Dupoyet
- *L'espèce humaine*, mise en scène extrait du livre éponyme de Robert Antelme, mise en scène dramaturgie Olivier Le Cour
- *Ticket*  
Le musée national de l'histoire de l'immigration et le collectif bonheur intérieur brut



## Au festival d'Avignon:

- *Je reviens de la vérité*  
De Charlotte Beldo, mise en scène de Agnès Braunschweig



# RESSOURCES ET BUDGET

Le budget consolidé (siège, sections, fédérations, comités régionaux) de 2 151 173 euros, soit un niveau de dépenses et recettes toujours stable (-3 % par rapport à 2015). L'année 2016 se clôt quasiment à l'équilibre avec un résultat de -7216 euros. Nos moyens d'intervention sont donc demeurés stables en 2016, mais restent sous contrainte : le niveau des recettes ne permet pas de développement, pour aller au-delà de notre niveau habituel d'action et d'intervention.

Près du quart des dépenses sont engagées par les sections, fédérations, comités régionaux afin d'assurer le développement des actions locales au travers d'achats de matériel, de documentation, de déplacements, de frais d'organisation de réunions publique et événements.

La structure de dépenses du siège est différente puisque celui-ci assume l'ensemble des frais de personnel, bien que l'équipe salariée, basée au siège, assure ses fonctions techniques de communication, d'appui, de conseil, de gestion pour l'ensemble de l'association. Le siège prend également en charge une grande partie des frais de publication et de communication (publication des revues en particulier, édition des matériels de campagne, supports d'information, outils pédagogiques, etc.).

Les recettes de notre budget proviennent d'abord de recettes propres (cotisations, dons, legs, produits divers, ventes) pour 64 %, ce qui assure notre indépendance avec un montant global de cotisations élevé et un maintien du nombre d'adhérents (9291), les renouvellements compensant les départs. Sur ce point, l'un des enjeux est la mise en place d'un

service en 2017 permettant adhésions et réadhésions en ligne, avec une gestion et des contacts facilités par la mise en place d'une nouvelle base de données. Le montant des dons est lui orienté à la baisse après une forte hausse en 2015, en lien avec l'actualité de fin d'année. Le nombre de legs que nous recevons reste très faible. Nous devons engager une démarche volontaire pour des appels à dons et legs, s'appuyant sur la visibilité de la LDH dans le combat pour la défense des libertés et l'égalité des droits pour tous. Quant aux ventes, elles sont en légère régression, mais il faut souligner un bon chiffre pour les ouvrages *Le monde qui vient. Entre périls et promesses. 2000-2015, un état des droits, et En finir avec les idées fausses propagées par l'extrême droite.*

Les subventions représentent 36 % de nos recettes et sont tendanciellement à la baisse (collectivités territoriales et Etat) même si, en 2016, on constate une augmentation de 7 % par rapport à 2015. Ces subventions publiques sont un moyen de financer les actions particulières que nous conduisons (éducation, antiracisme, laïcité par exemple) et nous donnent la possibilité de développer l'édition d'outils, d'organiser séminaires et conférences thématiques, de lancer des campagnes de sensibilisation, d'information, de communication. Le niveau des subventions européennes, quant à lui, est conditionné par les projets auxquels nous répondons sur des thématiques telles que racisme, discriminations, Roms, données personnelles, etc., et qui sont retenus.

Cette année encore, le résultat des structures locales est globalement positif. Mais pour faire plus et mieux encore, il faudra développer nos ressources. Le lien est évident entre recherche de financement, recrutement de nouveaux adhérents, produits pédagogiques et efficacité politique.

La recherche de financements, publics et privés, le lancement de campagnes d'adhésion et de dons seront donc dans nos priorités pour assurer l'adéquation de nos moyens avec les exigences de notre identité d'association généraliste.



# NOUS SOUTENIR, NOUS REJOINDRE



## Adhérer à la LDH

Pour adhérer directement sur Internet, rendez-vous sur [www.ldh-france.org/Adherer](http://www.ldh-france.org/Adherer) ou envoyez ce bulletin à LDH - 138, rue Marcadet, 75018 Paris

☐ Mme ☐ M. .... Adresse: .....

Prénom: .....

Mail: .....

Tél.: .....

☐ Je souhaite adhérer à la LDH, je souscris à ses statuts (consultables sur le site internet de la LDH) et je m'engage à régler ma cotisation.



**LdH — Ligue des droits de l'Homme**  
138 rue Marcadet – 75018 Paris  
Tél. 01 56 55 51 00 – Fax 01 42 55 51 21  
[ldh@ldh-france.org](mailto:ldh@ldh-france.org) – [www.ldh-france.org](http://www.ldh-france.org)

SUIVEZ-NOUS SUR



# REMERCIEMENTS

---

Nous saluons chaleureusement les associations et collectifs avec lesquels nous avons des relations de travail et de coopération, et les organisations avec lesquelles nous avons noué des partenariats.

Nos remerciements s'adressent également aux institutions, aux ministères, aux agences et services de l'Etat ainsi qu'à l'ensemble des collectivités territoriales – communes, conseils départementaux, conseils régionaux – qui ont soutenu nos actions en 2016.

Nous remercions aussi l'ensemble des donateurs et des organismes privés qui ont soutenu notre action, parmi lesquels la Macif et Open Society.

Nos remerciements vont enfin à nos adhérents, militants et responsables de sections, fédérations et comités régionaux, sans qui rien ne serait possible et qui font vivre chaque jour la Ligue des droits de l'Homme au quotidien sur les territoires.



